

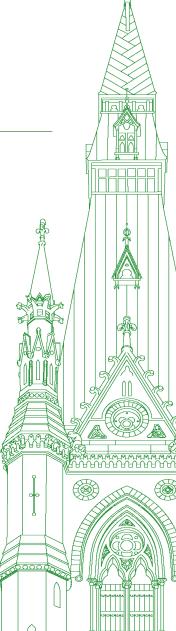
44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 004

Le mardi 1^{er} février 2022



Présidente : L'honorable Bardish Chagger

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le mardi 1er février 2022

● (1100)

[Français]

La présidente (L'hon. Bardish Chagger (Waterloo, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Je vous souhaite la bienvenue à la quatrième réunion du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Le Comité se réunit aujourd'hui pour entendre des représentants de la Chambre des communes ainsi que de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada sur la réhabilitation de l'édifice du Centre.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément à l'ordre de la Chambre adopté le jeudi 25 novembre 2021. Les membres peuvent y participer en personne ou au moyen de l'application Zoom.

Les délibérations sont diffusées sur le site Web de la Chambre des communes. À titre d'information, je précise que la diffusion Web montrera toujours la personne qui parle plutôt que l'ensemble du Comité.

Je profite de l'occasion pour rappeler à tous les participants et observateurs qu'il n'est pas permis de faire des captures d'écran ou de prendre des photos de leur écran.

Compte tenu de la pandémie, et à la lumière des recommandations des autorités sanitaires ainsi que de la directive fournie par le Bureau de régie interne le 19 octobre 2021 et de l'ordre de la Chambre du 25 novembre 2021, pour assurer la bonne santé et la sécurité, tous ceux qui participent à la réunion en personne doivent maintenir une distance physique de deux mètres et porter un masque non médical lorsqu'ils circulent dans la salle. Il est fortement recommandé de porter le masque à tout moment, y compris lorsque l'on est assis à sa place. De plus, il faut pratiquer une bonne hygiène des mains en utilisant le désinfectant fourni à l'entrée de la salle.

[Traduction]

Voici quelques règles à suivre pour assurer le bon déroulement de la réunion.

Les députés et les témoins peuvent s'exprimer dans la langue officielle de leur choix. Nous offrons un service d'interprétation. Dans le bas de votre écran, vous pouvez choisir entre l'écoute de ce qui se dit sur le parquet, celle de l'anglais et celle du français. Veuillez me prévenir immédiatement de toute interruption de l'interprétation, pour que nous puissions rétablir le service avant de reprendre les travaux. La fonction « Lever la main », dans le bas de l'écran, permet de manifester son intention de demander la parole ou de prévenir la présidence.

En présentiel, faites comme à votre habitude, quand tout le Comité est réuni dans une salle. Prière de vous rappeler les directives du Bureau de régie interne concernant le port du masque et les protocoles de santé.

Avant de prendre la parole, veuillez attendre que je vous l'aie nommément donnée. En visioconférence, prière de cliquer sur l'icône du microphone pour l'activer vous-même. Les microphones des personnes présentes dans la pièce seront contrôlés, comme d'habitude, par l'agent des délibérations et de la vérification. Ayez un débit lent, une diction nette. Entre vos prises de parole, désactivez votre micro.

Je rappelle aux députés et aux témoins d'adresser leurs observations à la présidence. En ce qui concerne la liste des intervenants, la greffière et moi-même ferons de notre mieux pour n'en dresser qu'une des participants en virtuel et en présentiel.

Bienvenue maintenant à nos témoins. Ils feront pour nous le point sur l'avancement des travaux de réhabilitation de l'édifice du Centre. Il faudra plus que les cinq minutes habituellement accordées pour une déclaration préliminaire. Dans les circonstances, c'est justifié pour nous informer complètement de l'avancement des travaux. Les témoins seront des nôtres pendant 90 minutes, puis, comme prévu, notre comité se réunira à huis clos pour des travaux le concernant.

Monsieur Wright, soyez le bienvenu à notre comité. Vous pouvez commencer.

[Français]

M. Rob Wright (sous-ministre adjoint, Direction générale de la science et de l'infrastructure parlementaire, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Je vous remercie, madame la présidente.

Bonjour, je m'appelle Rob Wright et je suis sous-ministre adjoint à Services publics et Approvisionnement Canada, ou SPAC, et responsable de la restauration et de la modernisation de la Cité parlementaire.

Je suis accompagné aujourd'hui de Mme Jennifer Garrett, directrice générale responsable du Programme de l'édifice du Centre à SPAC; de M. Michel Patrice, sous-greffier à l'Administration de la Chambre des communes et partenaire clé; de M. Stéphan Aubé, dirigeant principal de l'information à la Chambre des communes; et de M. Darrell de Grandmont, directeur du Programme de l'édifice du Centre à la Chambre des communes.

Aujourd'hui, nous avons le plaisir de vous présenter une mise à jour concernant le projet de réhabilitation de l'édifice du Centre.

Malgré les défis liés à la pandémie, nous avons accompli beaucoup de progrès depuis notre dernière comparution devant le Comité en février 2020.

• (1105)

[Traduction]

Aujourd'hui, nous décrirons le travail de conception et nous ferons le point sur l'avancement des travaux de construction.

Comme vous le savez, nous avons défini le budget et l'échéancier du projet en juin 2021, dans le cadre d'une séance d'information technique qui était publique. Ce budget et cet échéancier tiennent toujours.

La Chambre des communes décrira également le cadre de gouvernance qui a été établi pour orienter la prise de décisions concernant les exigences fonctionnelles de la Chambre et elle donnera une vue d'ensemble de certaines des grandes décisions qui ont été prises.

[Français]

Je vais maintenant passer directement à la présentation, qui commence à la diapositive n° 3.

Il est important de commencer par situer l'édifice du Centre dans un contexte plus large. Ce projet est au sommet des efforts du gouvernement pour restaurer et transformer la Cité parlementaire en un campus moderne et intégré, un travail guidé par la vision et le plan à long terme.

[Traduction]

Ce travail se focalise sur le double objectif d'appuyer les opérations d'une démocratie parlementaire moderne et de maintenir le Parlement et le paysage parlementaire ouverts, accessibles et attirants pour les Canadiens.

Il y a aussi lieu de mentionner que, en plus de l'édifice du Centre, l'autre priorité centrale est maintenant le réaménagement de ce que nous appelons l'îlot 2, le pâté faisant directement face à la colline du Parlement. Ce réaménagement permettra d'abord de s'en servir comme espace temporaire pour vider et restaurer l'édifice de la Confédération et celui de l'Est, puis de rassembler les opérations parlementaires dans un quartier sûr, moderne et intégré.

Nous sommes à la deuxième étape d'un concours international de conception architecturale. Le jury indépendant, dont trois membres sont des parlementaires, se réunira de nouveau en avril pour choisir le concept gagnant.

Voyons maintenant directement l'édifice du Centre.

La diapo 4 rappelle la raison d'être du projet. Même si l'édifice pouvait avoir conservé sa beauté extérieure, ses équipements étaient obsolètes et ses systèmes, décrépits. Les infiltrations d'eau et les cycles extrêmes de gel et de dégel avaient endommagé la pierre. L'eau corrodait également l'acier des charpentes.

De plus, derrière les magnifiques finitions patrimoniales, couraient des kilomètres de tuyaux de chauffage que la rouille perçait et qui fuyaient, ce qui provoquait des dégâts.

Les réseaux de distribution de l'électricité et de communication n'étaient plus à la hauteur et ils étaient sollicités jusqu'au point de rupture par les moyens modernes de télédiffusion pour les besoins desquels ils n'avaient jamais été conçus ni pourvus.

[Français]

Passons à la diapositive suivante.

Pour s'assurer que l'édifice du Centre pourra servir la démocratie parlementaire du Canada au cours du prochain siècle et continuer d'accueillir les Canadiens, il est nécessaire d'effectuer une restauration en profondeur. Il s'agit de la restauration patrimoniale la plus importante et la plus complexe jamais entreprise au Canada. L'ampleur et l'envergure du projet sont immenses. Celui-ci a été reconnu par le Project Management Institute comme un projet d'influence mondiale et il est classé premier au Canada.

[Traduction]

Pour restaurer ce chef-d'œuvre patrimonial, il faut le démonter soigneusement, en supprimer tout ce qui doit l'être et le reconstruire en fonction des normes modernes, y compris avec une structure renforcée, des normes parasismiques, et de nouveaux systèmes constructifs, notamment mécaniques et électriques ainsi qu'un système de sécurité et un réseau numérique modernes.

Par exemple, il faut un effort important pour transformer l'édifice du Centre, actuellement l'un des immeubles fédéraux qui émet le plus de gaz à effet de serre, en un bâtiment carboneutre qui permettra des économies d'énergie et d'eau de 75 et de 50 %, respectivement

Il faudra aussi un effort important pour supprimer les nombreux obstacles à l'accessibilité.

Même si les immeubles patrimoniaux comme l'édifice du Centre peuvent présenter des difficultés extrêmes, Services publics et Approvisionnement Canada, en partenariat avec le Parlement, est déterminé à en faire un modèle d'accessibilité. L'ajout d'un centre d'accueil au Parlement est au cœur de l'atteinte de cet objectif, qui permettra au Parlement canadien de devenir à la fois plus sûr et plus accessible pour tous les Canadiens.

• (1110)

[Français]

Passons à la diapositive n° 7.

Nous devons relever de nombreux défis techniques, alors que nous travaillons à moderniser ce chef-d'œuvre du patrimoine afin qu'il réponde aux codes et aux normes modernes.

[Traduction]

Par exemple, à peine 20 % de l'édifice du Centre était équipé de gicleurs. Dépourvu de chauffage et de climatisation modernes, il n'assumait que 30 % de la charge sismique exigée actuellement.

[Français]

Il est important de reconnaître que nous avons élaboré des plans pour surmonter ces défis et nous assurer que l'édifice du Centre sera en mesure de servir le Parlement et les Canadiens pendant le XXI^e siècle et au-delà, et que nous l'avons fait au sein d'un vaste réseau de partenaires et d'intervenants. C'est ce que montre la diapositive n^o 8. D'abord et avant tout, il s'agit d'un partenariat avec les deux Chambres du Parlement.

Je cède maintenant la parole à M. Patrice.

M. Michel Patrice (sous-greffier, Administration): Effectivement, comme M. Wright l'a dit, il s'agit d'un projet d'une très grande complexité qui doit répondre aux besoins des parlementaires, du Parlement et de la Chambre des communes pour les 50 à 100 ans qui vont suivre. Pour ce faire, le Bureau de régie interne a établi un groupe de travail à long terme pour la vision et le plan à long terme du projet.

[Traduction]

Le Bureau de régie interne l'a mandaté pour examiner et étudier la situation, et lui présenter des recommandations au sujet des rénovations et des besoins qui font partie intégrante de la Chambre des communes, de ses membres et de ses activités. Il lui a donné deux instructions lors de son établissement, en mars 2020. L'une était que l'empreinte de la taille de la Chambre devait demeurer la même, et l'autre, que le patrimoine existant de l'édifice du Centre devait être protégé et conservé, tout en admettant la nécessité d'installer de la technologie et de l'équipement modernes.

Tous les partis sont représentés au sein du Groupe de travail. C'est le Vice-président d'Entremont qui en est le président. Quelques modifications et ajustements ont été apportés à sa composition depuis les dernières élections. Le groupe est composé de huit députés. Il est très important de disposer de ce groupe, car il représente les intérêts, les connaissances et l'expérience des députés. À titre de siège de la démocratie, le Parlement est un lieu historique et symbolique important pour les Canadiens, mais il est aussi le lieu de travail des parlementaires et doit donc satisfaire les besoins futurs du Parlement à mesure qu'il prend de l'ampleur et progresse vers le prochain siècle.

Bien entendu, le Bureau de régie interne a également autorisé le Groupe de travail à se réunir avec le Sous-comité sur la Vision et le Plan à long terme du Sénat, lequel est composé de sénateurs. L'édifice du Centre figurant parmi les édifices que se partagent le plus les deux chambres, il importe que le Parlement comble les besoins de tous les parlementaires.

Le Groupe de travail s'est réuni 12 fois depuis son établissement. Les membres très actifs, avec la contribution des députés, ont pris un certain nombre de décisions et tenu quelques discussions. Certaines décisions clés — à l'évidence, sur la taille de la Chambre — ont été prises par le Bureau de régie interne. L'empreinte du Centre d'accueil du Parlement a fait l'objet de moult discussions en ce qui concerne les besoins futurs du Parlement. D'autres discussions ont porté sur la conception de la palissade et de la bâche qui couvre le Parlement pendant la construction, qui s'étirera sur environ 10 ans.

Il importait également de tenir compte de la croissance en ce qui concerne les halls et les tribunes de la Chambre. Vous savez tous que les halls sont assez petits et pas nécessairement confortables ou conviviaux quand les députés se préparent en vue des délibérations de la Chambre. Il a donc été décidé que les halls de l'édifice du Centre occuperaient deux étages, un pour le hall principal que vous connaissez, et un pour un hall d'appoint, situé à l'étage en dessous. Ils seront interconnectés pour faciliter les déplacements, ce qui vous permettra de tenir des réunions et de jouir d'un peu plus de liberté de mouvement.

L'emplacement de l'entrée du Centre d'accueil du Parlement a fait l'objet d'une importante décision à laquelle ont participé de nombreux intervenants, issus non seulement des institutions parlementaires, mais aussi, par exemple, de la Commission de la capitale nationale et de la Ville d'Ottawa.

• (1115)

Cette entrée se devait d'être intuitive pour les Canadiens et le public quand ils veulent accéder à leur Parlement, à votre Parlement. Je dois dire que cette entreprise, quoique fort complexe, a été un succès.

Il a également fallu élaborer une stratégie de mobilisation du public. SPAC, avec le soutien du Groupe de travail et du Bureau de régie interne, a réalisé un sondage national qui a, selon ce que je crois comprendre, été rendu public.

En prévision de la croissance, l'occasion se présentait de construire un bâtiment intercalaire au-dessus du Hall d'honneur. Le Groupe de travail a présenté cette recommandation au Bureau de régie interne, qui l'a approuvée. Il y aura donc trois étages au-dessus du Hall d'honneur. La conception de son utilisation virtuelle fait encore l'objet de discussions et d'un examen, mais les deux chambres ont convenu que l'étage supérieur, soit le sixième, servira de lieu de rencontre pour les parlementaires des deux chambres.

Il y a encore fort à faire.

[Français]

En ce qui concerne les questions à venir, certaines discussions ont déjà été entamées, notamment au sujet de la conception des nouveaux étages au Hall d'honneur, de l'emplacement du Centre d'accueil des visiteurs et des détails concernant l'emplacement et la capacité du café public.

En ce qui a trait aux sièges des tribunes du public, il y a quelques questions à aborder, notamment pour garantir leur accessibilité. Le Groupe de travail ainsi que le Bureau de régie interne ont reconnu que ces besoins auront pour effet de diminuer la capacité des tribunes du public.

Parmi les autres sujets à venir, il y a évidemment la circulation dans les tunnels et entre les trois édifices, ainsi que la conception de la salle à manger parlementaire, qui devra être revue et modernisée tout en conservant son caractère patrimonial.

Ensuite, il y a la question des bureaux parlementaires dans l'édifice du Centre. Étant donné les besoins en matière d'infrastructure et de mécanique, entre autres, il y aura une réduction du nombre de bureaux parlementaires dans l'édifice du Centre. Toutes ces questions seront abordées devant le Groupe de travail. En outre, les questions entourant les mesures de sécurité et la posture de sécurité seront évidemment aussi abordées par le Groupe de travail.

[Traduction]

La conception d'ensemble du Centre d'accueil parlementaire, la circulation, la salle Charles-Lynch et les services aux députés sont également très importants.

Je rendrai la parole à M. Wright, mais sachez que nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes vos questions en temps opportun.

[Français]

M. Rob Wright: Je vous remercie beaucoup.

Les décisions principales prises par la Chambre des communes que M. Patrice vous a expliquées ont aidé la conception à prendre forme. Le processus de conception est hautement collaboratif et mobilise des partenaires nombreux autres que le Parlement, tels que la Commission de la capitale nationale et le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine de Parcs Canada.

● (1120)

[Traduction]

Au regard de l'importance du travail de conception sur ce qui est peut-être l'édifice public le plus important du Canada et de la complexité de l'entreprise, SPAC, en partenariat avec la Commission de la capitale nationale et le Parlement, a retenu les services de l'Institut royal d'architecture du Canada pour obtenir des observations indépendantes sur la conception évolutive. L'Institut a constitué un groupe composé d'éminents architectes et professionnels du design canadiens, ainsi que d'un ancien architecte du Capitole, à Washington, afin de former le Comité indépendant d'examen de la conception figurant à la diapositive n° 15, lequel formulera des observations sur l'orientation de la conception.

La conception dont je traiterai aujourd'hui continue de prendre forme dans le cadre de ces démarches et nous aide à trouver un juste équilibre entre la restauration d'un chef-d'œuvre patrimonial et sa modernisation pour en faire un parlement digne du XXI^e siècle plus ouvert et plus accessible pour tous les Canadiens.

[Français]

Le premier point à souligner est le suivant: le principe clé de cette conception est que l'édifice du Centre renouvelé et le nouveau Centre d'accueil du Parlement respectent ce qui a précédé. Dans cet esprit, on peut constater sur la diapositive n° 17 que la pelouse parlementaire est entièrement restituée et que les lignes de visibilité de l'édifice du Centre sont respectées. Au pied de la flamme du centenaire, la Colline du Parlement ressemblera beaucoup à ce qu'elle était au moment de la fermeture de l'édifice du Centre. Le fonctionnement traditionnel de la Colline sera également respecté et les voies de circulation traditionnelles seront conservées.

[Traduction]

Les Canadiens continueront de passer devant la Flamme du centenaire lorsqu'ils remontent l'allée centrale vers une nouvelle porte avant du parlement entièrement accessible. Sachez toutefois que les parlementaires et les dignitaires en visite pourront toujours pénétrer dans l'édifice du Centre en empruntant les entrées traditionnelles. À mesure que les visiteurs remontent l'allée centrale, ils verront apparaître la porte avant, accessible à tous. Nous voulons que l'entrée soit subtile, mais également intuitive pour les Canadiens qui visitent la Colline du Parlement.

Le mur de Vaux et l'escalier central reprendront leur ancienne place et l'entrée sera intégrée sous cet escalier, étant accessible tant de l'est que de l'ouest.

[Français]

Lorsqu'un visiteur entre dans le Centre d'accueil du Parlement, tel qu'il est'indiqué sur la diapositive n° 18, il entre d'abord par une mezzanine. Il s'agit d'une zone sécurisée, mais une ouverture permet au visiteur de voir rapidement la configuration de l'espace et son fonctionnement.

[Traduction]

L'élément vedette des lieux saute immédiatement aux yeux: les fondations maintenant exposées de la tour de la Paix et du Hall de la Confédération, qui ancrent l'espace et assurent le lien avec l'édifice du Centre.

[Français]

Des escaliers et des ascenseurs seront accessibles des deux côtés pour conduire les visiteurs dans l'entrée publique principale du Centre d'accueil.

[Traduction]

Les visiteurs passeront ensuite par un processus de sécurité semblable à celui d'un aéroport, qui comprend une ligne permettant aux parlementaires d'éviter les files d'attente et des lignes réservées aux visiteurs d'affaires. La majorité des lignes seront utilisées par le public canadien et les groupes en visite scolaire.

Une fois qu'un visiteur entre dans le hall d'accueil principal, il verra des espaces pour stimuler son intérêt, des lieux d'exposition et un théâtre interactif, ainsi que des salles de classe pour les groupes scolaires, que les parlementaires pourront utiliser pour s'adresser aux écoles, aux électeurs ou à d'autres groupes.

Les visiteurs contourneront les fondations de la tour de la Paix alors qu'ils avancent vers l'édifice du Centre. Deux groupes de puits de lumière inonderont l'espace de lumière naturelle et assureront le lien vers deux des éléments les plus emblématiques de l'édifice du Centre: la tour de la Paix et le Hall d'honneur.

Plusieurs ouvertures permettront de voir la tour de la Paix, l'élément caractéristique de l'édifice du Centre qui n'était autrefois visible que de l'extérieur de l'édifice. Les cours intérieures est et ouest serviront de point de rencontre entre le Centre d'accueil du Parlement et l'édifice du Centre. Un visiteur participant à une visite publique entrera par la cour intérieure ouest adjacente à la Chambre des communes et sortira par la cour intérieure est jouxtant la Chambre du Sénat.

Quand les visiteurs empruntent les ascenseurs menant aux cours intérieures autrefois inutilisées, ils accéderont à de nouveaux espaces inondés de lumière. L'utilisation des cours intérieures aura de nombreux avantages, rendant l'édifice du Centre plus écoénergétique et bien plus accessible. Il est essentiel de les exploiter pour que l'édifice du Centre puisse continuer de servir d'édifice du parlement et d'édifice public, ouvert et accessible pour tous les Canadiens.

• (1125)

[Français]

Les visiteurs qui participent à une visite guidée, ceux qui assistent à une réunion de comité ou qui mènent d'autres activités sortiront de la cour intérieure par le couloir sud. Ceux qui assisteront à la période des questions ou à un vote monteront d'un étage par l'escalier ou l'ascenseur pour atteindre une mezzanine adjacente à la tribune de la Chambre.

[Traduction]

Quand les visiteurs se dirigeront vers la tribune, ils passeront par une antichambre qui servira d'atténuateur acoustique pour que l'activité dans la cour intérieure ne perturbe pas les délibérations de la Chambre. Quand un visiteur entrera dans la nouvelle tribune conforme au nouveau code et accessible à tous, il verra la chambre comme elle a toujours été. Les éléments patrimoniaux y auront été complètement restaurés, mais des infrastructures modernes y auront été entièrement intégrées afin de correspondre aux normes en matière de diffusion et d'acoustique.

Comme M. Patrice l'a indiqué, la conception de la tribune et de l'étage de la chambre est un domaine au sujet duquel nous continuons de travailler main dans la main avec la Chambre des communes pour nous assurer de pouvoir concilier les besoins fonctionnels du Parlement et les objectifs d'accessibilité universelle. Pour être plus précis, nous cherchons à conserver le plus grand nombre de sièges possible dans la tribune tout en ajoutant des sièges supplémentaires dans la chambre pour accueillir les députés, dont le nombre ira croissant au fil du temps. Dans l'avenir, nous procéderons à d'autres consultations auprès des parlementaires, notamment en ce qui concerne les maquettes, afin de continuer de parfaire les plans de salle de la chambre.

[Français]

À l'aide des diapositives nos 23 à 25, je vais fournir une mise à jour quant à la conservation du patrimoine et aux progrès de la construction.

[Traduction]

Un grand nombre des 20 000 éléments patrimoniaux ornant l'Édifice du Centre ont été retirés afin d'être réparés et restaurés conformément aux pratiques exemplaires de conservation reconnues à l'échelle internationale, et ce, tant pour protéger les éléments patrimoniaux existants que pour ajouter de nouvelles caractéristiques ayant des fonctions modernes.

Après que l'on en a soigneusement retiré la couche patrimoniale, une bonne partie des parois de l'édifice ont maintenant été entièrement dégarnies et 65 % de l'amiante en a été retiré. Environ 16 millions de tonnes de matières contenant de l'amiante ont été enlevées. Ce travail laborieux sera mené à bien d'ici la fin de 2022 pour les premier, quatrième, cinquième et sixième étages, alors qu'il se prolongera jusqu'en 2023 pour les deuxième et troisième étages, à valeur patrimoniale élevée, y compris dans la chambre.

[Français]

Les diapositives suivantes montrent des images avant et après. Elles permettent de voir les progrès réalisés à l'intérieur de l'édifice pour préparer le début de la prochaine phase de travail en vue de renforcer la structure du bâtiment, de répondre aux codes modernes et d'installer les nouveaux systèmes.

[Traduction]

La première image montre la chambre après que le plafond de lin peint à la main a été soigneusement retiré pour faire l'objet d'importants travaux de conservation. La deuxième montre l'ancienne cafétéria du cinquième étage.

[Français]

La diapositive nº 28 permet de voir les progrès réalisés à l'entrée des visiteurs, située au premier étage de l'édifice. La diapositive suivante montre le 6° étage.

[Traduction]

La dernière diapositive de cette série montre la salle de lecture, qui est maintenant utilisée pour procéder aux tests de dépistage rapide de tous les travailleurs. Cette mesure constitue un élément clé d'une stratégie d'ensemble visant à garder le chantier sécuritaire et opérationnel depuis deux ans, et dans le cadre de laquelle l'industrie de la construction a fait preuve d'un grand leadership.

La diapositive nº 31 montre les travaux de maçonnerie, qui progressent rondement sur la façade nord. La réfection de cette façade est maintenant terminée à 25 %. Ce sont donc environ 5 % de tous les travaux de maçonnerie qui sont achevés. Dans le cadre de ces travaux, près de 400 000 pierres seront complètement rénovées à l'extérieur de l'édifice. Environ le tiers seront enlevées, réparées et, dans certains cas, remplacées. L'entreprise exige énormément de travail et de temps.

• (1130)

[Français]

Les travaux d'excavation du Centre d'accueil du Parlement, que l'on peut voir sur la diapositive n° 32, sont dans la bonne voie et progressent bien. En fait, 60 % des travaux d'excavation sont maintenant achevés. Jusqu'à maintenant, 26 000 chargements de substrats rocheux ont été enlevés. La partie ouest de l'excavation a atteint la profondeur finale, soit 21 mètres. L'excavation sera terminée à la fin de cette année.

[Traduction]

Je passerai maintenant à certaines étapes et activités clés à venir. Ce printemps, nous nous emploierons à terminer la conception schématique, que nous chercherons à faire avaliser sous la forme d'une approbation de l'utilisation des terres fédérales délivrée par la Commission de la capitale nationale.

En ce qui concerne la construction, nous commencerons le retrait des dalles du plancher au premier étage et entreprendrons les travaux d'excavation au sous-sol et dans les cours intérieures. Ces travaux, difficiles du point de vue technique, sont essentiels au progrès de la stratégie d'isolation des fondations pour assurer l'amélioration de la charge sismique et à l'interconnexion entre l'Édifice du Centre et le Centre d'accueil du parlement.

[Français]

En 2023, les principaux travaux d'excavation du Centre d'accueil du Parlement seront derrière nous, et nous arriverons à la fin de notre travail de démolition et d'enlèvement de l'amiante à l'intérieur de l'édifice du Centre. D'ici la fin de 2023, après la création d'une série de puits géothermiques, nous commencerons à couler le béton au Centre d'accueil du Parlement.

[Traduction]

En terminant, la restauration et la modernisation de l'Édifice du Centre et l'ajout d'un nouveau Centre d'accueil du parlement dans le paysage patrimonial sont des travaux complexes et difficiles. Cependant, ils offrent également un certain nombre d'occasions permettant non seulement de restaurer un chef-d'œuvre canadien, mais aussi de doter le parlement du Canada d'équipement numérique et de le rendre plus sécuritaire, plus durable et plus accessible pour tous les Canadiens. Ainsi, un plus grand nombre de Canadiens pourront s'immerger dans la tradition parlementaire et le processus démocratique de notre pays. Grâce à ces travaux, les édifices du parlement seront prêts à servir le Parlement et le Canada pour un autre siècle.

Je vous remercie de votre attention. Nous répondrons à vos questions avec plaisir.

La présidente: Merci de cet exposé exhaustif. Nous vous remercions, vous et votre équipe, de témoigner aujourd'hui.

Nous commencerons maintenant à effectuer des tours de questions de six minutes, en commençant avec M. Duncan, puis M. Turnbull.

[Français]

Ce sera ensuite le tour de Mme DeBellefeuille, puis de Mme Blaney.

[Traduction]

Monsieur Duncan, vous avez la parole pour six minutes.

M. Eric Duncan (Stormont—Dundas—South Glengarry, PCC): Je vous remercie de l'information. J'ai quelques points à aborder et je pense que je poserai certaines questions que j'ai au sujet des jalons du projet et de la gouvernance. Comme j'ai déjà été membre de PROC avant, certaines de mes questions ne vous étonneront pas. Je parlerai ensuite brièvement des impondérables ou des variables.

Vous nous avez fourni de bonnes informations et présenté un bon exposé, mais un certain nombre de choses me chicotent.

Quand réintégrerons-nous l'Édifice du Centre? On parle de l'échéancier, d'arriver dans les temps et de respecter le budget, mais qu'entend-on par « dans les temps »?

La présidente: Je sais que ce sera difficile, puisque je ne suis pas dans la pièce, mais je vous rappellerais de vous adresser à la présidence. Si nous gardons un bon rythme, je n'interviendrai pas aussi souvent.

Allez-y, monsieur Wright.

- **M. Eric Duncan:** C'est à vous que je m'adressais, madame la présidente, mais peu importe, je prends bonne note.
- M. Rob Wright: En juin 2021, quand nous avons présenté les grandes lignes du projet lors de la séance publique d'information technique, nous avons indiqué que le projet serait en grande partie achevé et nous avons fourni une fourchette en 2030-2031, pour des raisons que j'expliquerai plus loin.

En outre, quand nous travaillons main dans la main avec le Parlement — c'est-à-dire la Chambre des communes et le Sénat —, nous avons également indiqué qu'il y aurait une période d'environ un an pour la mise en service et les essais afin de nous assurer que l'Édifice du Centre est prêt à accueillir des délibérations parlementaires. Ces grandes lignes demeurent les mêmes. Le calendrier de construction se poursuit jusqu'en 2030-2031 et sera suivi par une période pour mettre adéquatement en service l'édifice du parlement.

M. Eric Duncan: Oui, c'est bon. Je pense que je dirais qu'il reste environ une décennie avant que nous puissions entrer, entre l'achèvement

L'autre point au sujet duquel nous devons poser des questions, c'est l'argent. Je pose des questions à ce sujet chaque fois. Où en sommes-nous sur le plan du budget? Je commencerai avec l'Édifice du Centre, puis j'élargirai légèrement ma perspective, mais à combien s'élève actuellement le coût des rénovations de l'Édifice du Centre?

• (1135)

M. Rob Wright: Je reviendrai au budget de base établi en juin 2021. Nous avons dressé un budget de base pour l'Édifice du Centre et le Centre d'accueil du Parlement, donnant une fourchette

entre 4,5 et 5 milliards de dollars. Ce budget vaut pour l'Édifice du Centre et le Centre d'accueil du Parlement.

- M. Eric Duncan: C'est seulement pour l'Édifice du Centre luimême. Pour en revenir à l'exposé sur l'enceinte du parlement, j'aurais deux questions à ce sujet concernant le budget et le calendrier. Quel chiffre global avez-vous en ce moment pour l'ensemble des édifices et des bâtiments, comme l'Édifice de la Confédération et l'Édifice de l'Est? À combien s'élève le budget total aujourd'hui?
- M. Rob Wright: Il importe de revenir en arrière. Nous nous appuyons sur la vision et le plan à long terme pour mettre en œuvre les programmes des travaux. Donc, essentiellement, nous faisons... Ici encore, je vais vous ramener en arrière, au budget de juin 2021. Nous travaillons beaucoup avec le Parlement pour préciser les besoins fonctionnels des divers projets, après quoi nous établissons un budget et un calendrier de base pour chacun d'eux.

Le prochain volet d'envergure sera l'îlot 2. Une fois terminé le concours international de conception, nous jetterons les bases du projet en fonction d'un budget et d'un calendrier, puis nous nous considérerons comme responsables de l'exécution du projet.

Nous venons de terminer des rénovations majeures sur l'Édifice de l'Est, et ce, dans les temps et dans le respect du budget, à un peu moins de 100 millions de dollars.

Nous avons la bonne habitude de respecter notre budget et notre calendrier, mais nous ne disposons pas d'une estimation globale de tous les travaux, car les priorités et l'ordonnancement sont appelés à changer...

- **M. Eric Duncan:** Seriez-vous prêt à indiquer au Comité pour gagner du temps —, peut-être par écrit, les édifices pour lesquels vous avez des estimations et ceux qui sont à venir? Est-ce possible de le savoir à ce moment-ci?
 - M. Rob Wright: Oui, certainement.
- M. Eric Duncan: L'autre question est celle de l'échéancier. Les gens regardent l'édifice du Centre, et nous recevons aujourd'hui une séance d'information à cet égard, mais serait-il juste de dire que la Cité parlementaire sera en construction et je ne fais que présumer pendant les 20 prochaines années?
- **M. Rob Wright:** Je dirais que nous sommes à mi-chemin de la réhabilitation et de la modernisation globales de la Cité parlementaire. De nombreux projets sont déjà terminés.

En effet, nous avons terminé 25 très grands projets. Toutefois,vous avez parfaitement raison, car il reste encore beaucoup de travail à faire. En ce moment, nous nous occupons de l'édifice du Centre et du Centre d'accueil du Parlement. Ensuite, ce sera l'îlot 2, et aussi l'îlot 1, l'édifice de la Confédération et l'édifice de l'Est.

Nous commencerons à voir les résultats à l'échelle de la Cité lorsque la plupart des travaux seront terminés, au milieu des années 2030.

La présidente: Monsieur Duncan, il vous reste 45 secondes.

M. Eric Duncan: Je vais donc aborder le point suivant. Le Bureau du vérificateur général, par exemple, et l'ampleur du projet... La planification des travaux liés à l'édifice du Centre et à la Cité fait l'objet de discussions depuis 20 ans. Je pense que ce sujet a été abordé pour la première fois lorsque M. Milliken était Président de la Chambre.

Le Bureau du vérificateur général a-t-il produit des rapports ou publié des résultats pendant ces 10 ou 20 années? Le cas échéant, à quand remonte la dernière fois?

M. Rob Wright: La dernière fois que le Bureau du vérificateur général a publié un rapport sur la Vision et le Plan à long terme et sur les travaux connexes remonte à 2010.

M. Eric Duncan: C'était en 2010.

J'aimerais revenir à ma dernière question et donc au point de départ de notre discussion sur la multiplication des retards et l'augmentation des budgets.

La vérificatrice générale a-t-elle manifesté son intention d'examiner à nouveau cette question ou de se pencher sur l'aspect de la gouvernance? Je dirai les deux, car mon temps de parole est écoulé, mais peut-être que d'autres collègues pourront aborder cette question

A-t-on soulevé des préoccupations à cet égard ou a-t-on apporté des changements depuis le dernier rapport du Bureau du vérificateur général?

M. Rob Wright: Le dernier rapport du Bureau du vérificateur général, en 2010, pour résumer... La gestion et la réalisation des projets ont reçu un bilan positif à ce moment-là. Les conclusions liées à la gouvernance ont été publiées dans le cadre de ce rapport en 2010. À ce moment-là, une recommandation a été formulée en vue de transférer la responsabilité du travail du pouvoir exécutif au Parlement.

La présidente: Je vous remercie, monsieur Wright.

La parole est maintenant à M. Turnbull. Il a six minutes.

Afin de maximiser notre temps, lorsqu'une personne a fini de parler, je vous demanderais de prendre une respiration avant que la personne suivante prenne la parole. Il ne s'agit pas d'un interrogatoire, mais d'une série de questions. Nous sommes ici pour obtenir des renseignements et nous devons respecter les interprètes.

À moins que je trouve que le rythme s'accélère trop rapidement, je laisserai la conversation se poursuivre par l'entremise de la présidence.

• (1140)

M. Eric Duncan: J'avais seulement six minutes. Je suis désolé. J'ai seulement pu poser le tiers de mes questions.

La présidente: Je ne m'adresse pas uniquement à vous, monsieur Duncan, mais si vous avez l'impression que c'est le cas, je vous laisse en juger.

Je tente de diriger une réunion de la manière la plus complète possible et de m'assurer que nous obtenons le plus de renseignements possible.

Cela dit, monsieur Turnbull, vous avez la parole. Vous avez six minutes.

M. Ryan Turnbull (Whitby, Lib.): Je remercie les témoins de leur incroyable présentation et des mises à jour qu'ils nous ont fournies. J'ai eu l'occasion de faire partie du Groupe de travail lors de la dernière session du Parlement, et j'ai pu apprécier l'ampleur et la complexité de ce projet. Un travail incroyable est en cours, à la fois pour préserver les caractéristiques patrimoniales et pour assurer une conception de qualité qui répondra aux besoins des parlementaires et des sénateurs pour de nombreuses années à venir. C'est un excellent travail. Je tiens à vous remercier de votre présentation.

J'ai quelques questions à vous poser.

Une question qui me tient à cœur, et qui tient à cœur aux Canadiens, est celle de l'atteinte de la carboneutralité. Notre gouvernement a pris des engagements très importants à cet égard et nous faisons beaucoup de progrès.

M. Wright pourra peut-être répondre à ma prochaine question. Si j'ai bien compris, dans votre déclaration, vous avez mentionné une réduction de 75 % de la consommation d'énergie et de 50 % de la consommation d'eau. Pourriez-vous nous donner un peu plus de détails sur la façon dont ces objectifs seront atteints, et nous préciser si cela sera possible principalement grâce à l'amélioration des systèmes mécaniques ou à une combinaison de facteurs?

M. Rob Wright: Je vais demander à Mme Garrett d'ajouter quelques précisions à ma réponse.

Vous avez tout à fait raison. Le remplacement des systèmes mécaniques est un élément essentiel pour rendre cet édifice beaucoup plus écoénergétique. La fermeture des cours intérieures joue également un rôle dans ce sens, car on retire une partie importante du bâtiment des éléments extérieurs. Nous menons également des recherches, en collaboration avec le CNRC, sur la façon d'isoler efficacement ces types de bâtiments patrimoniaux, car c'est une tâche très complexe. L'un des éléments qui changeront la donne est l'isolation de la ligne de toiture, qui n'était pas isolée auparavant.

Je vais maintenant demander à Mme Garrett de vous donner plus de précisions à cet égard.

Mme Jennifer Garrett (directrice générale, Programme de l'édifice du Centre, Direction générale de la science et de l'infrastructure parlementaire, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Je vous remercie beaucoup, madame la présidente.

Je vais simplement ajouter quelques commentaires à la réponse de M. Wright. Pensez aux travaux habituels que les gens effectuent dans leur maison, par exemple remplacer les fenêtres et ajouter de l'isolation. Nous faisons toutes ces choses, en plus des systèmes que M. Wright met en place. Un élément essentiel pour réaliser la stratégie... Et c'est une stratégie très robuste. Elle va de la plantation au système mécanique. Je pense qu'il convient de souligner que nous installons un petit champ géothermique sous le Centre d'accueil du Parlement. Cela nous permettra essentiellement d'échanger de l'air chaud et de l'air froid entre les trois édifices. Il y a aussi une stratégie très importante de rétention d'eau qui apportera une contribution essentielle au programme.

Avec la construction des systèmes, les travaux habituels qu'on effectue dans une maison, le champ géothermique et les échanges thermiques, nous nous rapprocherons énormément de la carboneutralité. Notre programme nous permet pratiquement d'y arriver et nous achèterons également de l'énergie propre sur le réseau. De plus, le réseau est autonettoyant, et c'est le dernier petit élément qui nous permet d'atteindre notre objectif.

Je serais heureuse de vous fournir de plus amples renseignements, mais je sais que le temps est limité, et je vous ai donc offert un résumé.

M. Ryan Turnbull: Merci aux témoins de cette réponse. C'était formidable. Je suis très heureux d'entendre que l'énergie géothermique est envisagée et est en fait utilisée.

Vous avez mentionné que le groupe de travail allait discuter de nombreux sujets à venir. Il y avait notamment les questions de sécurité. De toute évidence, compte tenu de ce que nous avons vu au cours de la dernière semaine environ sur la Colline du Parlement, et certainement de quelques sous-entendus antigouvernement que nous avons entendus, je pense que tous les députés, assurément dans notre caucus, sont préoccupés par la sécurité. Je me demande s'il y a de nouvelles préoccupations ou considérations en matière de sécurité qui seront soulevées à ce groupe de travail et si vous pouvez nous donner une idée de ce à quoi cela pourrait ressembler.

• (1145)

M. Michel Patrice: En ce qui concerne la sécurité, je vais rester très général dans mes propos. Disons seulement que nous observons, tirons des leçons de chaque situation qui survient et adaptons les plans, qui feront l'objet de discussions à huis clos, en lien avec la sécurité.

Un bon exemple pour ce qui est de tirer des leçons, et M. Wright y a fait allusion, est l'opérationnalisation de l'immeuble qui est nécessaire une fois les travaux de construction terminés. Nous avons beaucoup appris du déménagement lorsque nous avons fermé l'édifice du Centre pour nous installer à l'édifice de l'Ouest. Il est très important pour nous à l'Administration de la Chambre, et pour nous, en tant que parlementaires, que la continuité des activités du Parlement soit un élément clé. Ce doit toujours être notre priorité absolue.

Nous tirons des leçons chaque fois. Nous nous adaptons et nous essayons de nous améliorer chaque fois. Un bon exemple serait le déménagement de l'édifice du Centre à l'édifice de l'Ouest. Nous appliquerons le même principe lorsqu'il est question de sécurité.

La présidente: Il vous reste 30 secondes, monsieur Turnbull.

M. Ryan Turnbull: Dans un autre ordre d'idées, le Comité d'examen indépendant des plans est tout à fait incroyable pour ce qui est de l'expertise qu'il apporte à ce projet. Les membres du Comité pourraient-ils parler des répercussions qu'ils ont eues sur la conception? À l'avenir, il semble qu'avoir un groupe qui effectue cet examen indépendant soit très positif pour nous. Pourriez-vous parler des répercussions qu'il a eues jusqu'à présent?

M. Rob Wright: Je vais souligner peut-être trois secteurs où ces gens ont eu une incidence considérable. Il est également important de prendre note qu'ils mettent l'accent sur les aspects publics de l'immeuble, et pas vraiment sur les aspects parlementaires fondamentaux.

En ce qui concerne l'interface entre la grande pelouse, le Centre d'accueil du Parlement et l'édifice du Centre, ils ont eu une incidence très importante sur la façon dont le centre d'accueil sert essentiellement de pont entre l'environnement public de la pelouse et le centre d'accueil et l'édifice du Centre. Je pense que nous avons trouvé, avec leur aide, un bon équilibre entre l'aspect public et l'aspect parlementaire des édifices pour que le plan fonctionne.

À l'entrée centrale, comme M. Patrice l'a souligné, beaucoup de travail a été fait pour qu'elle soit là où elle se trouve actuellement. Je pense que nous avons des bases solides. Le...

[Français]

La présidente: Je dois vous interrompre. J'aimerais que nous poursuivions cette intervention plus tard. Je pense que le rythme est adéquat et j'espère que les interprètes seront d'accord.

Je vais maintenant céder la parole à Mme DeBellefeuille pour six minutes.

Mme Claude DeBellefeuille (Salaberry—Suroît, BQ): Je vous remercie beaucoup, madame la présidente.

Je joins ma voix à celles de mes collègues pour souligner la qualité de la présentation de ce matin, qui résume bien les grandes étapes de la réalisation de cet important projet.

D'après ce que j'ai compris, il n'est pas prévu que la Chambre des communes soit plus vaste.

Prévoit-on toujours aménager près de 420 sièges?

M. Rob Wright: Je vous remercie de la question.

Nous sommes effectivement en train d'établir des plans en vue d'ajouter des sièges à la Chambre. Cela permettra à tous les députés d'occuper ce lieu important.

Je vais céder la parole à M. Patrice afin qu'il nous donne plus de précisions à ce sujet.

M. Michel Patrice: Je vous remercie beaucoup.

L'augmentation du nombre d'élus est en effet une réalité — que je considère comme positive — au sein de notre système démocratique. Compte tenu de la croissance éventuelle du nombre de députés au cours des 100 prochaines années, divers plans et scénarios sont étudiés.

Je vais demander à M. de Grandmont, qui est architecte à la Chambre, de vous donner un aperçu des options qui sont considérées dans l'optique où le nombre de députés, nous en sommes conscients, s'accroîtra au cours des 100 prochaines années.

• (1150)

M. Darrell de Grandmont (directeur, Programme de l'édifice du Centre, Chambre des communes): Je vous remercie.

Les scénarios que nous avons considérés vont permettre d'accueillir un plus grand nombre de députés. On envisage notamment de réutiliser les meubles qui sont présentement à la Chambre des communes. Dans les divers scénarios, on opte de plus en plus pour la réutilisation des meubles patrimoniaux. Il est aussi question d'intégration.

Comme vous l'avez déjà vu dans le passé, on considère la possibilité que certains meubles occupent des rangées plus éloignées. On pourrait notamment envisager un aménagement complet de la Chambre des communes et déterminer s'il serait possible, compte tenu du plus grand nombre de députés, d'utiliser de nouveaux meubles.

À ce jour, il n'y a pas de plan ou d'orientation que nous favorisons de façon particulière, mais nous savons qu'il sera nécessaire d'établir des scénarios pour faire face à cette croissance au fil des ans. Nous n'allons pas nécessairement nous limiter à une seule option. Nous allons travailler, d'une année à l'autre, en fonction de l'augmentation du nombre de députés. Cela pourrait inclure un scénario visant la réutilisation des meubles, surtout patrimoniaux. Je crois qu'il y aurait un intérêt à les conserver. Nous faisons donc beaucoup d'efforts en ce sens.

Mme Claude DeBellefeuille: Je vous remercie beaucoup.

Ma prochaine question s'adresse à M. Aubé.

Monsieur Aubé, en raison de la pandémie, nous avons dû composer avec des défis d'ordre technologique. Par exemple, les limites associées à la technologie et aux salles auront des incidences sur les rencontres des comités. Dans le nouveau Parlement, il y aura de l'espace réservé aux interprètes, des cabines, un certain nombre de salles et de l'équipement technologique. Cela pourrait nous permettre, sans que nous nous sentions freinés par la technologie ou par la disponibilité des salles, de traverser de nouveau une période où le fonctionnement en mode hybride serait nécessaire.

Ce que nous vivons présentement influe-t-il sur le développement des technologies de l'information en vue du futur Parlement?

M. Stéphan Aubé (dirigeant principal de l'information, Services numériques et biens immobiliers, Chambre des communes): Je vous remercie de la question, madame DeBellefeuille.

Comme vous le savez et comme l'a précisé plus tôt M. Patrice, pour nous, la continuité des affaires est un principe très important en ce qui a trait aux activités du Parlement. Par conséquent, pour toutes les infrastructures que nous allons mettre en place à l'intérieur de l'édifice, nous allons nous assurer de pouvoir fonctionner si jamais il y avait une autre pandémie ou d'autres incidents nous obligeant à travailler de façon différente.

De plus, cet édifice comporte un bon nombre de défis. Entre autres, nous disposerons de moins d'espace qu'auparavant. Nous considérons diverses stratégies afin de nous assurer de pouvoir offrir le même niveau de service, mais peut-être de façon différente. Dans le cadre de projets pilotes, nous évaluons la possibilité du travail à distance pour fournir certains services. Par contre, nous voulons nous assurer de maintenir le même niveau de service.

Nous devrons aussi respecter les procédures et les règlements que vous établirez dans le cadre de ce comité. Selon les choix que vous ferez quant à la façon de fonctionner, sur le plan technologique, nous veillerons à ce que les infrastructures soient en place et aptes à vous soutenir, et qu'elles correspondent à la façon dont vous voulez travailler dans l'avenir.

La présidente: Il vous reste 40 secondes.

Mme Claude DeBellefeuille: J'aurais juste une dernière question, madame la présidente.

Monsieur Aubé, je suis assez curieuse de connaître votre processus. Nous sommes une organisation moderne. J'imagine que vous allez me confirmer que votre processus comprend des consultations auprès des utilisateurs, dont des interprètes, pour qu'ils puissent participer activement au développement d'infrastructures qui vont leur convenir et leur permettre d'offrir des services d'interprétation de grande qualité dans les deux langues officielles.

M. Stéphan Aubé: Je peux vous garantir, madame DeBellefeuille, que les interprètes sont des partenaires à part entière qui collaborent à la mise en oeuvre de toute solution.

Dans le cadre de cette initiative, par exemple, nous avons des projets pilotes qui abordent les différentes façons d'offrir les services d'interprétation. Le Bureau de la traduction est notre partenaire et tout choix de solutions final va se faire en partenariat avec le Bureau afin d'assurer que leurs besoins et vos besoins sont satisfaits par l'offre de services que nous mettrons en place.

Mme Claude DeBellefeuille: Je vous remercie.

La présidente: Je vous remercie, madame DeBellefeuille, de votre présence au Comité aujourd'hui.

Nous allons maintenant céder la parole à Mme Blaney pour six minutes.

• (1155)

[Traduction]

Mme Rachel Blaney (North Island—Powell River, NPD): Merci, madame la présidente. Je vous en suis reconnaissante.

J'aimerais remercier tous les témoins qui comparaissent devant nous aujourd'hui. Les témoignages ont été très éclairants, et je vous suis reconnaissante de résumer en si peu de temps un projet de cette envergure.

J'ai quelques questions.

L'une qui a été mentionnée à plusieurs reprises est l'accessibilité. J'imagine que j'aimerais simplement un peu de clarté sur l'accessibilité, pas seulement pour les visiteurs, ce qui est extrêmement important, mais aussi pour les députés. C'est quelque chose qui me passionne vraiment, car lorsque les espaces sont accessibles, nous voyons plus de visages autour de la table, ce que nous ne voyions peut-être pas dans le passé.

Je me demande si vous pourriez parler brièvement de la façon dont nous pourrions accroître l'accessibilité pour les députés. Vous avez mentionné qu'il y a deux étages pour les halls d'entrée. Je pense que c'est quelque chose à laquelle il faut réfléchir sérieusement pour éviter d'envoyer des personnes qui ont un handicap ailleurs pour se rendre au même endroit que les autres. Je pense également au fait de passer la porte des bureaux des députés dans l'édifice du Centre, où il faut emprunter des escaliers. J'ai beaucoup aimé l'expérience, mais je pense aussi qu'il est important d'examiner l'accessibilité de l'espace. Pourriez-vous simplement m'expliquer clairement comment nous rendons ces espaces plus accessibles pour permettre aux députés d'accomplir leur travail sans égard à leur capacité?

M. Rob Wright: Je vais demander à Mme Garrett de fournir encore une fois plus de détails, mais de haut niveau, pour commencer. Nous travaillons étroitement avec un groupe consultatif sur l'accessibilité à l'élaboration des plans de conception. Je peux revenir à l'expérience publique, mais la question portait surtout sur les parlementaires.

Un élément important est que le Centre d'accueil du Parlement, l'édifice du Centre, l'édifice de l'Ouest et l'édifice de l'Est seront interreliés essentiellement à l'aide d'une promenade sur le site de la Cité parlementaire, qui fera vraiment de ces trois édifices un complexe intégré avec une voie universelle accessible qui reliera les trois immeubles.

L'accessibilité universelle à partir de l'extérieur est un élément clé de ce projet également. Nous cherchons vraiment à nous assurer que les voies d'accès sont les mêmes pour tous et que les passages pour se déplacer dans l'édifice sont les mêmes pour tous. On a beaucoup étudié l'emplacement et la dimension des ascenseurs, par exemple, pour veiller à ce que ce soit une expérience très inclusive, de même que l'emplacement et la taille des salles de toilette.

C'est une approche très inclusive qui va au-delà des problèmes de mobilité.

Je vais céder la parole à Mme Garrett pour qu'elle fournisse plus de détails.

Mme Rachel Blaney: Je ne veux pas vous interrompre, mais, par votre entremise, madame la présidente, il est très important pour moi de comprendre les halls d'entrée.

Les halls d'entrée seront sur deux étages. C'est déterminant dans notre travail, et je tiens simplement à dire que dans l'espace où nous sommes actuellement, l'édifice de l'Ouest, nous devons emprunter des escaliers pour entrer par l'arrière, ce que je trouve un peu préoccupant, et c'est un autre aspect.

Mme Jennifer Garrett: Je vais commencer avec cet aspect, puis j'extrapolerai.

Beaucoup de travail ciblé a été fait et il y aura de nombreuses discussions à venir avec le groupe de travail de la Chambre des communes sur ce sujet précis, compte tenu de l'importance de l'accessibilité pour le programme. Lorsque je parle d'accessibilité, à ce stade-ci du processus de conception schématique, nous mettons l'accent sur la mobilité, mais ce sera une approche inclusive qui continuera d'évoluer. Nous voulons nous assurer, d'abord et avant tout, que l'immeuble n'est pas conçu de manière à entraver la mobilité. Des modifications devraient être apportées à la disposition des sièges à la Chambre pour nous assurer d'avoir des sièges convenables et inclusifs et faire en sorte que les gens puissent entrer dans la Chambre par eux-mêmes, de l'avant vers l'arrière.

En ce qui concerne les halls d'entrée, l'accès à partir du hall d'entrée à la Chambre est un point d'intérêt clé que nous étudions dans le cadre du projet jusqu'à maintenant, et des consultations seront menées prochainement avec le groupe de travail à ce sujet. Il y a des solutions pour permettre aux personnes à mobilité réduite de se rendre à la Chambre à partir du hall d'entrée.

Pour ce qui est de l'extension de ce hall d'entrée sur deux étages, il n'y aura certainement pas que des escaliers. Il y aura des ascenseurs dans le hall pour relier tous les espaces. L'étage du bas où des services d'alimentation seront offerts et où l'on pourra rencontrer une personne sera relié par un ascenseur ou des escaliers, selon votre choix, au hall traditionnel principal, qui fonctionnera comme il a toujours fonctionné, avec les whips et l'accès à la Chambre.

Je ne veux pas accaparer trop de votre temps. Est-ce les réponses que vous cherchiez, ou aimeriez-vous que je poursuive plus en détail?

● (1200)

Mme Rachel Blaney: C'est utile.

Mon autre question a déjà été soulevée, à propos de la disposition des sièges pour les députés à la Chambre des communes. La Chambre demeurera-t-elle inchangée? Avec la transition d'accueillir plus de députés à la Chambre en 2015, il y a eu des sièges baquets.

C'est un autre défi pour de nombreuses raisons, lorsque les gens entrent dans la pièce et en sortent. Examinez-vous cet aspect, et vous assurez-vous que les gens auront leur propre siège, ou y a-t-il des discussions pour ajouter des sièges?

M. Michel Patrice: Je suis persuadé que la disposition des sièges fera l'objet de nombreuses discussions au sein du groupe de travail. Vous avez raison, nous devons nous tourner vers l'avenir pour déterminer le nombre de sièges que nous installerons afin de tenir compte du nombre croissant de députés à la Chambre dans l'édifice du Centre. Cette disposition n'était pas l'option préférée. Le groupe de travail mènera des discussions étendues avec votre représentant sur la question des sièges.

Nous estimons que dans cet édifice nouvellement rénové, par exemple, il y aura, tôt ou tard, moins de place pour les bureaux en raison du nombre croissant de députés. Un grand nombre d'échanges donneront lieu, je l'espère, à une vision pour l'avenir, et ce, grâce à un dialogue, grâce aux décisions du groupe de travail, qui pourra consulter les députés au sein de leurs partis respectifs et, au final, grâce à la recommandation du Bureau de régie interne.

La présidente: Très bien. Cela m'amène à la question du temps.

Puisque les choses prennent un peu plus de temps, j'aimerais proposer que nous posions les questions pour ce 2^e tour. À mon avis, cette discussion est très utile donc, si nous souhaitons un 3^e tour pour que la majorité des députés puissent poser des questions, devrait-on demander aux témoins s'ils peuvent rester jusqu'à 13 heures? Ainsi, nous pourrions avoir trois tours. Est-ce la volonté du Comité? Qui s'y oppose?

C'est bon. Il faudra probablement laisser tomber les travaux du Comité aujourd'hui, mais nous pouvons les examiner jeudi.

Je signale ainsi aux témoins que nous leur demandons de rester jusqu'à 13 heures afin que nous puissions terminer la discussion et obtenir des renseignements.

Nous allons commencer le 2^e tour avec M. Calkins, suivi de Mme Sahota, pour cinq minutes.

[Français]

Ensuite, Mme DeBellefeuille et Mme Blaney auront la parole pour deux minutes et demie.

[Traduction]

Enfin, nous passerons à M. Vis, suivi de M. Fergus, qui disposeront de cinq minutes.

À vous la parole, monsieur Calkins.

M. Blaine Calkins (Red Deer—Lacombe, PCC): Aux témoins ici aujourd'hui, merci beaucoup de nous accorder du temps.

Je n'ai jamais eu la possibilité de poser des questions dans ce dossier. Il y a quelques jours à peine, je célébrais mon 16^e anniversaire en tant que député, et je suis ravi de pouvoir poser des questions à ce sujet. J'espère que ma carrière sera assez longue pour que je puisse revenir à l'édifice du Centre.

Quand a-t-on assisté à la première pelletée de terre? Vous pouvez me rappeler la date?

M. Rob Wright: Si vous vous souvenez, la transition du Parlement a eu lieu au début de 2019 lors des premières délibérations à l'édifice de l'Ouest. Cette première année a été dédiée à l'établissement du site de construction et à la séparation de l'installation du réseau parlementaire.

À vrai dire, c'est en 2020 que la construction a commencé.

M. Blaine Calkins: D'accord, c'était en 2020.

Pendant les exposés, je n'ai pas vu de graphiques PERT, de diagrammes de Gantt ou d'élévations... Je semble comprendre de nos échanges aujourd'hui que la reconstruction a été amorcée avant qu'on ait eu une idée précise du projet final. Ai-je bien compris?

M. Rob Wright: Nous avons adopté l'approche classique pour la Colline du Parlement, c'est-à-dire une approche fondée sur la gestion de la construction. Nous avons fait appel à une équipe de conception et à une équipe de gestion de la construction de façon simultanée.

L'élément principal de l'édifice du Centre, ainsi qu'avec les autres édifices de la Cité parlementaire, repose sur la quantité de gros travaux au départ qui ne dépendent pas vraiment de la conception. Il y a notamment le désamiantage d'édifices qui prendra environ deux ans, sans compter tous les travaux d'excavation.

Une fois la taille du Centre d'accueil du Parlement confirmée, par exemple, nous avons pu commencer à retirer l'amiante de l'édifice. Nous n'attendons pas la conception finale avant de commencer la construction. C'est donc dire que nous travaillons en parallèle plutôt qu'en série.

● (1205)

M. Blaine Calkins: Nous avons toujours une date de fin des travaux et un budget, mais nous ne savons pas encore... Quel pourcentage du budget est consacré au fonds de réserve? Qu'est-ce qui est envisagé? On prévoit un fonds à 50 % ou à 100 %?

Je me penche sur certains autres projets d'approvisionnement du gouvernement et je constate qu'il en coûte quatre fois plus qu'il y a 10 ans. Que fait-on pour nous assurer que ce projet ne finisse pas par coûter quatre fois plus cher que ce que nous avions prévu quelques années auparavant?

M. Rob Wright: En juin 2021, nous avons fait appel à une entreprise d'évaluation des coûts indépendante pour une estimation des coûts de base. Tous les fonds de réserve, les fonds en cas de risques ou de hausses sont reflétés dans la ventilation des coûts.

En ce qui a trait aux imprévus, nous disposons de fonds de réserve tant pour la conception que pour la construction. Cela convient compte tenu de la complexité et de l'ampleur de l'édifice du Centre par rapport à d'autres projets de la Cité parlementaire. Pour l'édifice de l'Ouest, nous avons fixé une marge d'imprévus de 35 %, par exemple. Pour l'édifice du Centre, c'est à hauteur de 45 % en raison de la complexité accrue du projet qui comporte des matériaux supplémentaires à valeur patrimoniale.

Nous avons utilisé 25 % du fonds de réserve pour risques pour l'édifice de l'Ouest, par exemple. Nous utilisons une marge de 15 % à 35 %. C'est ainsi que nous arrivons à une fourchette entre 4,5 et 5 milliards de dollars. Vous avez là la fourchette dans le fonds de réserve pour risques. Nous avons recours à une fourchette pour deux raisons. D'une part, les exigences fonctionnelles ne sont pas toutes confirmées en ce qui a trait au Parlement. D'autre part, le contexte de pandémie donne lieu à une hausse du prix des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre, et c'est pourquoi nous voulions nous assurer d'avoir une marge supplémentaire qui tient compte des hausses éventuelles des prix pouvant tarder à revenir à un niveau normal.

La présidente: Il vous reste 20 secondes, monsieur Calkins.

M. Blaine Calkins: J'ai une seule inquiétude quant à l'idée d'une cafétéria publique. Ce gouvernement ou tout autre gouvernement perçoit des taxes des restaurants de la rue Sparks. J'ai du mal à comprendre qui a eu l'idée qu'on percevrait des taxes de ces restaurants tout en construisant un restaurant qui leur fait concurrence de l'autre côté de la rue dans l'édifice du Centre, à moins que j'aie mal compris. Ce service sera-t-il offert par un entrepreneur privé ou

sommes-nous en voie d'exploiter une entreprise qui fasse concurrence aux restaurants locaux?

La présidente: C'est la fin du temps alloué. Nous pourrions peut-être entendre la réponse plus tard.

Madame Sahota, vous disposez de cinq minutes.

Mme Ruby Sahota (Brampton-Nord, Lib.): La dernière question me laisse perplexe. J'ai bien aimé avoir accès à la cafétéria lorsque j'étais à l'édifice du Centre, et je suis persuadée que les nouveaux plans seront formidables.

J'aimerais féliciter tous les témoins qui sont très professionnels. Je vois bien que, depuis la réunion à laquelle nous avons participé en 2020 jusqu'à aujourd'hui, les choses ont vraiment avancé. Vous fournissez beaucoup plus de détails dans ces plans qu'à l'époque, alors c'est formidable de recevoir cette mise à jour.

Il a été mentionné que le groupe chargé de la vision et du plan à long terme, VPLT, ou le groupe de travail a décidé que nous continuerons d'avoir deux grandes salles de comité. Qu'est-ce qui a motivé cette décision? Je crois qu'antérieurement, dans l'édifice du Centre, il y avait également une salle du côté du Sénat et nous avions l'usage d'une autre à l'étage inférieur pour les séances de comité

Quels sont les facteurs qui ont mené à cette décision?

● (1210)

M. Michel Patrice: Je vais commencer et je laisserai ensuite à M. Aubé le soin de donner plus de détails.

On parle ici de salles de comité à l'usage de la Chambre des communes. Il s'agit d'un examen des salles de comité pour la Chambre des communes, et il tient compte de l'ensemble des salles de comité dans les différentes installations de la Chambre des communes.

M. Aubé pourra vous donner plus de précisions sur les salles de comité de l'édifice du Centre.

M. Stéphan Aubé: Madame la présidente, comme vous vous en souvenez, l'édifice du Centre comptait trois salles de comité, à savoir les salles 237 et 253, ainsi que la salle 112 au sous-sol. Cependant, la salle 112 ne fonctionnait pas vraiment comme salle de comité.

Nos besoins restent fondamentalement les mêmes pour les installations de l'édifice du Centre. Comme vous le savez, avec ce qui s'est fait sur Wellington, nous avons augmenté le nombre de salles de comité dont nous disposons, mais sur la base de nos consultations et de nos statistiques concernant le nombre de réunions, nos besoins sont restés les mêmes.

Nous constatons que le nombre d'événements augmente, et nous avons suffisamment de salles et d'installations pour gérer cela. Nous pensons que, si cela s'avérait nécessaire, nous pourrions utiliser d'autres installations. Comme nous interconnectons toutes ces installations, nous serons en mesure de tirer parti de n'importe laquelle d'entre elles.

Nous devons réfléchir à la manière dont nous allons passer à l'édifice de l'Ouest après avoir rénové l'édifice du Centre. Comme vous vous en souvenez peut-être, le plan initial pour la Chambre de l'édifice de l'Ouest était de la transformer en salles de comité. Donc, si jamais il faut à l'avenir augmenter le nombre de salles de comité dans ce complexe, nous aurons cette capacité.

Nous déterminerons ce que nous allons faire de ces espaces en consultant les députés une fois que nous serons dans l'édifice de l'Ouest.

Mme Ruby Sahota: Madame la présidente, j'aimerais aussi savoir un peu ce qu'on laisse entendre. Les discussions se poursuivent également sur les travaux futurs de transformation de l'édifice situé en face de l'édifice du Centre.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur l'état d'avancement de cette partie du projet?

M. Rob Wright: Le réaménagement de l'édifice 2, juste en face de la tour de la Paix, sera une étape très importante pour la Cité parlementaire. Il va compléter la place parlementaire, si vous voulez, mais il va également nous aider à vider, pour les besoins de la Chambre des communes, l'édifice de la Confédération, qui est d'une importance capitale, car il abrite un grand nombre de députés. C'est également crucial pour le Sénat. Nous allons pouvoir vider l'édifice de l'Est, puis restaurer et moderniser complètement ces deux édifices très importants.

Une fois que les travaux touchant l'édifice de la Confédération et l'édifice de l'Est seront terminés, nous pourrons alors commencer à regrouper la Cité parlementaire en un campus intégré. M. Patrice a mentionné des éléments clés, comme les tunnels, qui servent à créer un campus intégré permettant le déplacement sécuritaire et efficace des personnes accréditées, ainsi que du matériel et des marchandises entre les installations. La vision est celle d'un campus intégré de la Colline et des trois pâtés de maisons qui se trouvent en face.

Nous en sommes à la deuxième étape d'un concours international de conception. Les soumissions finales arriveront au début du mois de mars. Le jury indépendant, qui comprend trois parlementaires, se réunira à nouveau pour rendre une décision sur le concept gagnant. C'est alors que le projet sera véritablement lancé.

La présidente: Le temps est maintenant écoulé. J'espère que cela vous va, madame Sahota.

[Français]

Madame DeBellefeuille, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Mme Claude DeBellefeuille: Je vous remercie beaucoup, madame la présidente.

Dans les dernières années, on a construit de grands bâtiments en mettant complètement de côté les normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. On parle par exemple d'installer des boutons-poussoirs pour les ascenseurs à une hauteur adéquate pour les personnes en fauteur roulant. On parle aussi de la hauteur des fontaines et de la largeur des portes, notamment. Je parle, en fait, de toutes les nouvelles normes qui permettent à une personne qui se déplace en fauteuil roulant ou à une personne dont la mobilité est fortement réduite de circuler, tant à la Chambre des communes que dans les espaces publics.

Est-ce que vous vous êtes assurés du respect de cette valeur très importante du début jusqu'à la fin du projet?

• (1215)

M. Rob Wright: Je vous remercie de la question, madame la présidente.

L'accessibilité est au cœur de ce programme de restauration et de modernisation. Nous travaillons avec un groupe d'experts en matière d'accessibilité. C'est un élément clé de la conception de l'édifice du Centre et du Centre d'accueil du Parlement et, bien sûr, des autres projets qui seront mis sur pied à l'avenir, comme l'îlot 2, dont nous avons discuté plus tôt.

Je pourrais demander à Mme Garrett d'ajouter des éléments, mais je peux vous assurer que l'accessibilité est au cœur de ce projet.

Mme Claude DeBellefeuille: Madame la présidente, est-ce qu'il me reste un peu de temps?

La présidente: Il vous reste une minute.

Mme Claude DeBellefeuille: C'est parfait.

Je voudrais poser une dernière question. Nous espérons que, dans une dizaine d'années, les femmes représenteront 50 % des élus à la Chambre des communes, et que, aujourd'hui, tant les hommes que les femmes ont envie d'assumer leur rôle parent, qu'ils soient élus ou pas.

A-t-on prévu des espaces adaptés aux besoins des familles et des tables à langer dans les toilettes des hommes et des femmes pour permettre aux élus et au public de fréquenter le Parlement avec leurs jeunes enfants? Cela permettrait d'offrir le soutien nécessaire aux élus pour exercer leurs fonctions parlementaires tout en conciliant le travail et la vie de famille.

M. Darrell de Grandmont: Je vous remercie de la question.

Nous avons prévu des espaces adaptés aux besoins des familles et il y aura toujours une salle familiale dans l'édifice du Centre. Nous sommes toujours en consultation avec les députés pour connaître leurs besoins relativement à l'édifice du Centre.

Nous avons parlé des antichambres, des halls sur les deux étages. Nous observons de plus en plus une croissance du nombre de députés, et nous savons aussi que des espaces adaptés aux besoins des familles sont nécessaires dans l'édifice du Centre. Cela fait absolument partie de nos discussions et nous avons déjà prévu quelques salles

La présidente: Je vous remercie.

Je cède maintenant la parole à Mme Blaney pour deux minutes et demie.

[Traduction]

Mme Rachel Blaney: Madame la présidente, ma question porte sur les travailleurs.

Je vois que vous avez mentionné le nombre d'emplois qui ont été créés. J'apprécie vraiment cela, mais l'exposé a aussi beaucoup évoqué les compétences spécialisées, entre autres. Je suis curieuse de savoir comment cela se passe. Avez-vous du mal à embaucher des gens qui possèdent ces compétences spécialisées?

Il y a un autre volet à ma question. Y a-t-il de l'information sur la diversité de la main-d'œuvre? Est-ce que des mesures sont prises pour garantir que nous offrons des possibilités aux diverses populations, aux femmes, par exemple, et est-ce que cela figure dans l'information que vous avez?

M. Rob Wright: Encore une fois, je vais commencer et je demanderai ensuite à Mme Garrett d'ajouter quelques détails.

En ce qui concerne la capacité, en ce moment au sein de l'industrie, compte tenu de l'étape à laquelle nous en sommes dans le projet, c'est-à-dire les travaux de démolition, d'abattement et d'excavation, nous n'avons pas vu de véritables problèmes de capacité. C'est une préoccupation, cependant, il n'y a aucun doute à ce sujet. Nous avons eu beaucoup d'échanges avec l'Association canadienne de la construction au sujet de la capacité. De même, nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires du secteur de la construction. Des départs à la retraite sont prévus dans l'industrie de la construction au cours des 10 prochaines années. Nous travaillons en étroite collaboration avec l'industrie pour veiller à ce que la capacité soit assurée à l'avenir. Jusqu'ici, tout va bien, je dirais, mais il y a du travail à faire dans ce domaine.

En ce qui concerne la diversité, nous y consacrons beaucoup de travail et d'efforts. Je voudrais féliciter le secteur de la construction. Nos partenaires, PCL et EllisDon, se sont vraiment associés pour essayer de renforcer les capacités et d'élargir les perspectives, que ce soit pour les communautés autochtones ou pour d'autres groupes sous-représentés, comme les femmes, entre autres.

Nous avons un bon bilan. Dans l'édifice de l'Ouest, nous avons mis en place le plus grand programme d'apprentissage pour les femmes en maçonnerie en Amérique du Nord. Nous avons fait de bonnes choses dans le passé, et nous continuons d'y veiller, mais cela ne se fera pas tout seul.

• (1220)

La présidente: Je vous remercie. Votre temps est écoulé, madame Blaney.

Monsieur Vis, vous disposez de cinq minutes.

M. Brad Vis (Mission—Matsqui—Fraser Canyon, PCC): Je suis très heureux d'être ici avec vous tous aujourd'hui et d'avoir cet exposé.

J'ai quelques questions très rapides à poser. J'ai cinq minutes, alors je vais faire vite. Combien d'entrepreneurs participent à la reconstruction de la Cité parlementaire?

La présidente: Je vais mettre le chrono en pause pendant une seconde, car je connais ce genre de questions.

J'aimerais dire aux témoins qu'habituellement, le temps qu'un député utilise pour une question est le temps qui vous est accordé pour répondre. Par respect pour les interprètes, je vous demanderais d'en tenir compte et de laisser un peu de temps entre les intervenants.

Monsieur Vis, je suis ravie de vous voir également. Nous pourrions leur donner le double du temps, car ils ne font pas de périodes de questions comme nous.

M. Brad Vis: Merci, madame la présidente. Je vais ralentir la cadence.

Pouvons-nous reprendre?

La présidente: Oui. Allons-y.

M. Brad Vis: Encore une fois, c'est un réel plaisir de vous voir tous ici aujourd'hui.

Combien d'entrepreneurs participent à la reconstruction de la Cité parlementaire?

M. Rob Wright: Il serait très difficile de vous donner aujourd'hui le nombre total exact d'entrepreneurs qui travaillent dans l'ensemble de la Cité parlementaire. Il y a deux choses vraiment importantes. La première est la taille et l'échelle de ce travail. Pour les très, très grands projets, nous travaillons avec de très grandes entreprises. Ensuite, il y a tout un éventail de contrats de sous-traitance.

Pour l'édifice du Centre, par exemple, nous avons la coentreprise formée par PCL et EllisDon pour la gestion de la construction, mais plus de 500 entreprises ont des contrats. Cela s'étend d'un bout à l'autre du pays. C'est une très vaste empreinte économique. Nous offrons de nombreuses possibilités aux entreprises qui souhaitent participer.

M. Brad Vis: Je vous remercie. Cela répond à ma question.

Ma deuxième question est la suivante. Étant donné qu'il n'y a pas eu de rapport du Bureau du vérificateur général depuis 2010, et que nous parlons d'une somme très importante de fonds publics, pouvez-vous expliquer au Comité les processus qui sont en place pour veiller à ce que les entrepreneurs respectent leurs obligations et, lorsqu'ils ne le font pas, les processus qui servent à faire en sorte qu'ils n'aient plus accès à ces contrats gouvernementaux lucratifs et très précieux?

M. Rob Wright: Nous avons un régime de gestion de projet assez robuste et très détaillé. Je vais demander à Mme Garrett de compléter ma réponse.

Ce qui est vraiment important, c'est qu'au cours de la dernière décennie, depuis le dernier rapport du Bureau du vérificateur général, un certain nombre de cabinets sont venus faire des vérifications comptables à livre ouvert. La société PricewaterhouseCoopers est intervenue. D'autres sont venus faire des audits des projets — l'édifice de l'Ouest, l'édifice Sir John A. Macdonald, etc. Nous avons également fait appel à des cabinets extérieurs pour vérifier les pratiques de gestion des projets. Nous avons effectué une grande partie de ce travail. Nous avons une comptabilité à livre ouvert avec nos partenaires.

Je vais céder la parole à Mme Garrett.

M. Brad Vis: Répondez très brièvement, je vous prie.

Mme Jennifer Garrett: Très brièvement, pour ce qui est de l'édifice du Centre, notre plan d'exécution du programme a fait l'objet d'un audit interne approfondi mené par des vérificateurs internes de SPAC, ce qui comprend tout, de la façon dont nous allons gérer l'argent aux risques, etc. Cet audit a été achevé l'année dernière et a constitué une démarche très substantielle.

Nos finances font également l'objet de vérifications ponctuelles constantes au sein du ministère, pour vérifier que nous payons les biens et les services. Cela donne une idée du genre de choses que nous faisons pour garantir un cadre de surveillance solide pour la gestion du programme.

• (1225)

M. Brad Vis: Je suis de la Colombie-Britannique. Le Parlement est très loin pour bien des gens que je représente.

Il y a quelques années, lorsque j'étais membre du personnel, ma sœur est venue me rendre visite à Ottawa pour la première fois. Elle est arrivée devant la Cité parlementaire et m'a demandé: « Brad, pourquoi y a-t-il une licorne avec une chaîne autour du cou et la langue qui sort? » J'ai répondu: « Eh bien, Maegen, cette licorne esclave du Canada est le symbole du Canada, et quiconque se promène dans la Cité parlementaire voit toutes ces créatures à l'allure bizarre ». J'ai posé la question à la Bibliothèque du Parlement — vous pourriez revenir au Comité pour en parler —, mais je n'ai à ce jour jamais obtenu de réponse ferme sur ce que signifie exactement pour notre pays la licorne qui a une chaîne autour du cou et qui tire la langue devant la Colline du Parlement.

Si vous pouviez apporter une réponse au Comité, ma petite sœur aimerait bien savoir ce que la licorne signifie pour le Canada et la raison pour laquelle il est si important de l'avoir à l'entrée de la Cité parlementaire.

Un député: Vous ne voudrez peut-être pas connaître la réponse à cette question.

M. Brad Vis: Peut-être pas.

M. Michel Patrice: Nous en avons pris note. Nous allons faire des recherches et nous en ferons part au Comité.

M. Brad Vis: Je vous remercie. Ma sœur va en être très heureuse.

La présidente: Monsieur Vis, voulez-vous utiliser vos 20 dernières secondes?

M. Brad Vis: Oui.

Vous pourriez informer le Comité de la façon dont les entrepreneurs de la Colombie-Britannique peuvent accéder aux appels de propositions à venir. Ce sont des emplois très lucratifs et je sais que certains d'entre eux peuvent être réalisés à distance, surtout du côté de l'ingénierie et de la conception, alors il serait très utile de fournir cela au Comité également, si vous le voulez bien.

M. Rob Wright: Je serai ravi de le faire.

La présidente: C'est excellent. Je vous remercie.

La parole est maintenant à M. Fergus, qui dispose de cinq minutes.

[Français]

L'hon. Greg Fergus (Hull—Aylmer, Lib.): Je vous remercie, madame la présidente.

J'aimerais également remercier les témoins de leur mise à jour sur ce projet extraordinaire, et extraordinairement complexe, de rénovation du Parlement du Canada.

Monsieur Wright, vous avez parlé de la Cité parlementaire et de l'importance de créer un milieu qui occupera la Colline du Parlement et dont l'empreinte s'étendra également à trois autres rues du centre-ville d'Ottawa. Je crois que M. Patrice l'a également mentionné dans son allocution ou ses réponses.

Pour des raisons de sécurité ou encore dans le but de créer un lieu de rencontre pour les Canadiens, avez-vous envisagé de faire de la rue Wellington une rue piétonnière, surtout devant la Cité parlementaire?

M. Rob Wright: Je vous remercie beaucoup de la question.

Bien sûr, il y a eu des discussions concernant la rue Wellington au cours des dernières années. Récemment, le projet de tramway a à nouveau soulevé des questions quant à savoir si le trajet se situerait sur la rue Wellington. Il y aurait des occasions d'avoir ce genre de conversation. Il y aurait, évidemment, des avantages liés à la sécurité de même que pour les visiteurs. La ville d'Ottawa subirait cependant d'importants inconvénients et ces discussions seraient donc primordiales. C'est un sujet qui a déjà été abordé.

L'hon. Greg Fergus: Je vais poursuivre sur la question de Mme Blaney concernant les espaces, destinés non seulement aux députés, mais aussi aux sénateurs, pour tenir des rencontres de comités.

J'imagine que lorsque le projet sera complété, nous allons discuter de ce que nous allons faire, par exemple, de la Chambre des communes, ici dans l'édifice de l'Ouest. Y a-t-il des plans pour la transformer en salles de comités ou en bureaux, allons-nous la préserver pour qu'elle serve de deuxième chambre de débats, ou est-ce que cela n'a pas encore été déterminé?

• (1230)

M. Michel Patrice: Je vous remercie de la question.

En fait, les plans en ce qui concerne la Chambre temporaire dans l'édifice de l'Ouest ne sont pas élaborés. Nous reconnaissons que d'ici la période de la fin des travaux de construction à l'édifice du Centre, il pourrait y avoir beaucoup d'évolution et de changements pour ce qui est des besoins des parlementaires ou des comités.

Il est important de dire que lorsque cette Chambre temporaire a été conçue et bâtie, on a tenu compte du fait que des modifications importantes pourraient avoir lieu, notamment l'intégration de différentes salles de comités ou de bureaux pour les parlementaires ou tout autre usage répondant aux besoins du moment.

La force de tous les participants au projet de réhabilitation de la Cité parlementaire, c'est l'expérience, mais aussi l'agilité. Tous doivent être conscients que les plans d'hier ne seront pas nécessairement ceux de demain. Nous devons concevoir pour l'avenir tout en apprenant de l'histoire du passé.

L'hon. Greg Fergus: Effectivement, cela renforce le...

La présidente: Monsieur Fergus, il vous reste 30 secondes.

L'hon. Greg Fergus: D'accord, je ferai un bref commentaire.

Cela va dans le sens de votre réponse à la question de M. Vis concernant l'importance de se laisser une certaine latitude pour ajuster le tir. C'est la raison pour laquelle on ne peut pas faire de la planification et de la construction en série parce que l'on sait que, au fil du temps, il faudra faire des modifications au projet.

Je vous remercie.

La présidente: Je vous remercie beaucoup.

Nous allons maintenant procéder au troisième tour de questions en commençant par M. Duncan pour cinq minutes. Ce sera ensuite le tour de Mme Romanado pour cinq minutes, puis de Mme DeBellefeuille pour deux minutes et demie, de Mme Blaney pour deux minutes et demie et, enfin, de M. Gerretsen pour cinq minutes.

[Traduction]

Monsieur Duncan, la parole est à vous.

M. Eric Duncan: Madame la présidente, avant que mon temps de parole commence, j'aimerais dire un mot à propos de l'ordre du jour. Je vois qu'il nous reste un tour, mais si nous avons le temps de nous réunir à huis clos à la fin de la séance... Il me reste quelques questions, même si je ne peux toutes les poser, et s'il reste du temps, nous sommes prêts à nous réunir à huis clos pour compléter notre ordre du jour.

Je dirais aussi qu'au lieu de le faire le jeudi, nous pourrions tirer le maximum de notre temps. Je sais qu'il y a eu quelques bonnes questions aujourd'hui, mais nous voulons maximiser le temps avec M. Dion jeudi.

Si vous êtes prête à le faire, je vous laisse le soin de décider si nous pouvons en discuter après ce tour.

La présidente: Je précise très rapidement que je surveille le temps de près et que j'essaie de faire avancer les choses, mais le dernier tour, qui correspond exactement à ce tour-ci, moins votre deuxième créneau, a duré plus de 30 minutes. Nous allons pour-suivre. Si c'est possible, nous allons bien sûr tirer le maximum du temps que nous avons.

M. Eric Duncan: D'accord.

Mes questions sont plutôt des questions de suivi. Je crois qu'il y a eu une discussion l'année dernière, en juin, sur la gouvernance et certaines préoccupations, comme je l'ai mentionné lors de ma première intervention. Vous avez la diapositive complète des nombreux partenaires parlementaires que vous devez consulter et dont vous devez obtenir l'avis. Il y a eu quelques divergences avec le Sénat l'année dernière en ce qui concerne leurs demandes relatives à plusieurs salles de comité. Je pense que la question a pu être soulevée sous différentes formes avant cela.

En ce qui concerne la gouvernance, un montant supplémentaire de 100 millions de dollars, je crois, a été demandé pour la réalisation de travaux. La ministre a refusé cette demande. Ma première question est de savoir ce qu'il en est. Est-ce que le Sénat a laissé tomber cette demande et l'a reconnue, ou est-ce qu'il y a des négociations en cours concernant des parties de leur côté de l'édifice, faute d'un meilleur terme?

M. Rob Wright: Pour ce que vous avez souligné quant à la finalisation de certains aspects liés à la portée des travaux dans l'édifice du Centre et au Centre d'accueil du Parlement, en ce qui concerne le Sénat, le nombre de bureaux, le nombre de salles de comité et une éventuelle entrée réservée au Centre d'accueil du Parlement, ces discussions sont en cours. Nous avons eu des discussions très productives avec le Sénat. J'espère qu'elles se concluront très prochainement. Le Sénat n'a pas encore rendu son verdict, mais nous avons des discussions productives.

• (1235)

M. Eric Duncan: Je dirais que vous êtes dans les temps et dans le budget, à moins que les négociations avec le Sénat prennent un tour différent.

Nous avons parlé de l'achèvement. Cela nous ramène à la gouvernance. Comme vous l'avez mentionné, le rapport du Bureau du vérificateur général soulève certaines préoccupations. Le Groupe de travail qui est en place s'occupe de certaines d'entre elles.

À quel moment la réponse de la ministre ou...? Encore une fois, qui dirige cet effort? Où cela s'arrête-t-il? Est-ce quand un « non » entraîne des négociations ou un va-et-vient par rapport à l'échéancier et à l'avancement des travaux de sorte que nous puissions nous

installer dans l'édifice dans 10 ans? Y a-t-il un échéancier pour les négociations? Avez-vous des directives de la ministre? Êtes-vous allé voir la ministre pour lui dire: « Écoutez, cela doit être finalisé avant telle date pour que nous puissions respecter le calendrier »?

M. Rob Wright: C'est le nœud du problème, si vous voulez. Nous avons d'excellentes relations et d'excellents partenariats avec les chambres du Parlement. En ce qui concerne la gouvernance — cela a été souligné précédemment —, il n'y a pas d'organe de gouvernance intégré sur le plan politique. Il n'y a pas de mécanisme informel permettant au Sénat, à la Chambre et à la ministre de se réunir, de discuter et de trouver un terrain d'entente.

Nous recevons les exigences du Sénat et de la Chambre, pas du Parlement. Les concilier représente un défi. Nous sommes responsables devant le Parlement. C'est un défi pour l'exécutif de concilier ces exigences au nom du Parlement afin de veiller à ce que nous ayons une harmonisation entre le Sénat et la Chambre et que nous puissions aller de l'avant.

Nous avons réussi à résoudre ces problèmes dans le passé. Je suis convaincu que nous le ferons à nouveau, mais c'est un défi sur le plan de la gouvernance.

M. Eric Duncan: Aujourd'hui, nous recevons un mémoire, des renseignements et des mises à jour, et pourtant... le problème reste entier.

J'en ai parlé il y a quelques années. Il y a notre comité, le Bureau de régie interne, un sous-comité, le Sénat et tous les partenaires. C'est effectivement la ministre qui a le fin mot, mais le portefeuille est énorme. Le projet dont nous sommes saisis représente à lui seul une entreprise d'envergure.

Des négociations sont en cours et vous tentez de respecter les délais et le budget, mais d'autres paramètres exercent une pression. Voilà la réalité chaque fois que nous avons cette conversation et cela remonte au rapport du vérificateur général déposé il y a 12 ans. On continue de poser des questions sur...

Voilà ce que j'en pense... vous venez comparaître devant le Comité ou une autre instance pour dire: « Nous respectons les échéanciers et le budget. » Or, il y a des facteurs liés à la gouvernance qui viennent alourdir et compliquer le travail et les principaux acteurs et les décideurs doivent le savoir.

Je vous remercie des renseignements et de la mise à jour.

C'est la fin de mon intervention, madame la présidente.

La présidente: C'est parfait. Je vous remercie de ces 30 secondes.

Madame Romanado, vous avez cinq minutes.

Mme Sherry Romanado (Longueuil—Charles-LeMoyne, Lib.): Je vous remercie de votre exposé. Je viens de devenir membre du Comité, ce qui fait que je n'ai pas encore pu faire le tour du projet. J'ai beaucoup de questions.

Que deviendra le Centre d'accueil des visiteurs qui est situé entre l'édifice du Centre et l'édifice de l'Ouest? Nous avons investi des sommes importantes, et malheureusement, nous n'avons pas pu vraiment en profiter à cause de la COVID.

M. Michel Patrice: Nous nous penchons sur la question actuellement. Une fois que le Centre d'accueil du Parlement sera opérationnel, le besoin d'accueillir les visiteurs à l'entrée dont vous parlez sera limité et son exploitation coûterait cher. L'un des scénarios envisagés consiste à reconfigurer l'espace qui servira alors d'entrée aux gens participant aux travaux parlementaires.

Mme Sherry Romanado: Vous avez parlé un peu des efforts visant à réduire les GES émis par le bâtiment. Nous avons parlé de l'énergie géothermique, de l'isolation et de la rétention des eaux. Pouvez-vous nous en dire plus sur l'utilisation des eaux grises? Prévoit-on faire du compostage sur la Colline parlementaire? C'est quelque chose qu'on ne voit pas ici.

Compte tenu du fait qu'il semble que nous éliminerons certaines cours intérieures, comme nous l'avons fait à l'édifice de l'Ouest, et ce sera vraisemblablement la même chose pour l'édifice de l'Est, il ne restera pas beaucoup d'espaces verts pour les employés qui travaillent sur la Colline et qui désireraient manger dehors sur une table de pique-nique. La Chambre des communes compte un nombre élevé d'employés. Quels sont vos plans pour reverdir un peu leur lieu de travail?

(1240)

M. Rob Wright: Je vais céder la parole à Mme Garrett dans un instant.

J'ai quelques éléments de réponse à vous fournir, et ensuite je vais parler du Centre d'accueil des visiteurs afin de compléter la réponse de M. Patrice. La partie principale du Centre d'accueil des visiteurs sera raccordée au Centre d'accueil du Parlement pour tout intégrer en une installation. Bon nombre des investissements consentis serviront encore, et ce, en sus de ce que vous a décrit M. Patrice.

Il faut savoir que les cours intérieures étaient inaccessibles et inutilisées. On ne pouvait s'y rendre. Les travaux prévus viennent améliorer le bâtiment plutôt que de lui enlever un espace.

Quant aux efforts visant à reverdir la Colline, ils font partie de la vision et du plan à long terme. C'était l'un des aspects soulevés dans le sondage sur l'opinion publique qu'a mentionné M. Patrice.

Je vais maintenant céder la parole à Mme Garrett, qui vous parlera des efforts consentis sur le plan de la durabilité.

Mme Jennifer Garrett: Je vais faire une observation rapide sur l'extérieur, ce qui n'a pas forcément de lien avec la durabilité. Nous allons travailler afin de mieux planifier l'aménagement des paysages et des installations pour accueillir les gens. Nous avons reçu de la rétroaction à ce sujet et sur l'ombre, bien évidemment, et nous tenterons d'en tenir compte au fur et à mesure que nous avancerons.

Les systèmes de recyclage des eaux grises sont bien sûr un autre outil que nous allons utiliser afin d'atteindre la carboneutralité.

Je vais ajouter un complément d'information à la réponse que vous a fournie M. Wright sur les cours intérieures. Nous espérons que les cours intérieures qui étaient auparavant inutilisées pourront devenir des espaces et des endroits plus accueillants pour les parlementaires, et nous pouvons examiner des solutions qui permettraient de les reverdir et incorporer des installations accueillantes. Cela peut faire partie du travail de planification et de conception.

Mme Sherry Romanado: Je fais la même suggestion depuis mon élection en 2015, même si elle peut vous sembler un peu bizarre. Les parlementaires se déplacent dans la cité parlementaire et bien souvent, nous courons d'une réunion à l'autre. Nous n'avons pas d'endroit où laisser nos affaires. Je demande des casiers depuis des années, peut-être au sous-sol le long d'un corridor, même si cela a des relents d'école secondaire. Nous pourrions y laisser nos bottes, manteaux et affaires afin de ne pas encombrer le foyer. Nous aurions peut-être aussi besoin d'un endroit sûr pour entreposer un livre ou un cartable qui sert aux travaux de comité ou autre. Ce genre d'installation serait-il possible? J'espérais avoir un casier dans cet édifice. Il n'y en a pas. Pourrions-nous avoir d'ici 10 ans un petit espace pour entreposer nos affaires?

M. Michel Patrice: Madame la présidente, cette demande a déjà été exprimée par d'autres députés ainsi que Mme Romanado. La Colline parlementaire sera dotée de tels casiers à divers endroits.

La présidente: Merci.

Monsieur Patrice, votre réponse succincte est exemplaire. Merci. [Français]

Madame DeBellefeuille, vous avez maintenant la parole pour deux minutes et demie.

Mme Claude DeBellefeuille: Je vous remercie beaucoup, madame la présidente.

Comme vous l'avez mentionné, j'en suis à ma première présence au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. J'aimerais utiliser le temps de parole qui m'est accordé pour vous féliciter. En effet, en tant que présidente, vous être très soucieuse de répartir le temps de parole équitablement entre tous les membres du Comité.

En tant que whip du Bloc québécois, je tiens à dire que vous êtes un modèle dont pourraient s'inspirer certains de vos collègues qui assument un rôle de présidence. Je tenais à vous dire que vous faites un travail remarquable. Je sens que votre désir d'équité est vraiment sincère. Aujourd'hui, vous avez permis à chaque membre du Comité de s'exprimer. Vous avez fait cela tout en respectant nos décisions de régie interne.

Je n'ai pas d'autres questions à poser aux témoins, et je suis satisfaite des réponses qu'ils nous ont données. La réunion d'aujourd'hui nous a permis d'avoir plusieurs réponses à nos questions.

Encore une fois, madame la présidente, je vous prie de continuer votre bon travail et de continuer à inspirer vos collègues qui occupent la présidence dans d'autres comités.

La présidente: Je vous remercie beaucoup, madame DeBelle-feuille.

Avec une équipe comme la nôtre, il est très facile de travailler ensemble. C'est donc moi qui devrais remercier les membres du Comité de leur travail et de leurs interventions.

Madame DeBellefeuille, je vous remercie d'avoir pris le temps de me faire part de ces belles paroles. Je vais continuer de faire tout ce que je peux pour assurer la productivité du Comité. À mon avis, c'est ce que veulent les Canadiens et les Canadiennes, et c'est ce que nous essaierons de leur donner.

● (1245)

[Traduction]

Au tour maintenant de Mme Blaney, qui aura deux minutes et demie **Mme Rachel Blaney:** Je vais poser toutes mes questions et ensuite vous laissez y répondre, afin de profiter au maximum de mon temps de parole.

J'aimerais tout d'abord appuyer les propos de M. Vis. Il nous serait très utile d'obtenir la ventilation régionale des marchés publics afin d'avoir une idée de la représentativité régionale des entreprises retenues. L'Ouest veut toujours obtenir sa part, et en tant que députée de la Colombie-Britannique, je suis d'accord. Cela nous aiderait beaucoup.

J'ai aussi une question sur la réalité de notre environnement et le désir d'avoir des installations carboneutres. J'aimerais en savoir plus sur les économies que nous réaliserons à la fin du projet. Je sais qu'il faudra investir, mais vous avez abordé dans votre exposé la possibilité de réduire les dépenses en énergie. J'aimerais bien savoir à quoi ressembleraient les économies. Je suis toujours heureuse d'entendre parler d'argent dépensé pour économiser à plus long terme

Ma dernière question porte sur le centre d'accueil et la sécurité. Je comprends que vous ne pouvez pas nous fournir trop de détails, pour des raisons évidentes, mais le centre d'accueil que nous avions autrefois était très exigu et parfois source de frustration, notamment pour notre personnel formidable qui devait assurer la sécurité et le passage des personnes. Parfois, c'étaient les députés qui tentaient de faire rentrer des gens qui devaient assister à une réunion. On m'a déjà demandé de descendre afin de faire passer aussi rapidement que possible les gens qui faisaient la queue. Les gardiens ne savaient pas toujours qui j'étais et il y a eu des accrochages. J'aimerais savoir comment vous pensez régler le problème et s'il sera bien indiqué par où les gens doivent passer lorsqu'ils arrivent.

C'est tout. Merci.

M. Rob Wright: Je vais commencer, mais il se peut que M. Patrice souhaite fournir un complément d'information.

Nous pouvons vous envoyer une ventilation régionale des marchés.

Vous avez tout à fait raison de dire que nous réaliserons des économies au chapitre de la durabilité. Une fois tous les calculs faits, le résultat se rapproche de la neutralité des coûts. Il y aura certes des frais engagés, mais les investissements faits en amont généreront beaucoup d'économies en aval.

Quant au Centre d'accueil du Parlement, il s'agit vraiment de trouver un équilibre. La sécurité de la Cité en sera grandement améliorée. Essentiellement, le centre permettra de faire les contrôles de sécurité à l'extérieur des bâtiments pour la première fois sur la Colline. Le dispositif sécuritaire en sera renforcé, mais on créera également un espace ouvert et accueillant pour les visiteurs. Nous multiplions par deux la capacité d'accueillir les Canadiens qui souhaitent voir les bâtiments. C'est un autre aspect qui est ressorti du sondage sur l'opinion publique.

Monsieur Patrice, à vous.

M. Michel Patrice: Comme mon collègue vient de vous expliquer, l'ancienne entrée pour les visiteurs ne convenait pas aux besoins de la sécurité, des visites guidées, des travaux parlementaires, des parlementaires ou du personnel accrédité. Le nouveau centre proposé offrira une meilleure sécurité, car il sera éloigné de l'édifice principal, mais il fournira aussi une voie réservée aux gens participant aux travaux parlementaires et au personnel accrédité ainsi qu'une plus grande capacité d'accueil des visiteurs.

La présidente: C'est excellent.

Merci d'avoir adopté cette approche, madame Blaney. Votre temps de parole a été utilisé à bon escient.

Monsieur Gerretsen, vous avez cinq minutes.

M. Mark Gerretsen (Kingston et les Îles, Lib.): Madame la présidente, ma première question porte sur les rapports entre les députés et les sénateurs et le travail qui se poursuit au sein du groupe de travail. Je sais que l'on en a déjà parlé, mais au début de nos délibérations sur le même sujet pendant la dernière législature, alors que j'étais aussi membre de notre comité, nous avons soulevé certaines inquiétudes du fait que les sénateurs, avec qui nous partagerons le bâtiment, jouissent d'une meilleure continuité que les députés, puisqu'ils n'ont pas à se faire réélire.

Je sais pertinemment que les trois membres conservateurs du Comité n'étaient pas à la Chambre pendant la dernière législature, ce qui fait que nous commençons à perdre la continuité. Je regrette, et je le dis avec beaucoup de respect, mais il semble y avoir des tendances territoriales à l'égard de l'édifice, à savoir les locaux utilisés par le Sénat et ceux occupés par les députés. J'aimerais bien savoir comment on peut conserver... À titre d'exemple, j'ai reçu un cartable énorme chez moi pendant la dernière législature, au début de la pandémie. J'ai passé des heures à étudier les diagrammes et les documents. Je me demande si nos nouveaux membres ont reçu le même cartable...?

La réponse est non, ce qui crée une rupture immédiate, alors qu'il faut absolument maintenir une continuité. Si le projet se poursuit pendant encore 10 ans, comment allez-vous assurer la continuité au sein du Comité? Sa composition changera beaucoup plus fréquemment que celle du comité correspondant au Sénat.

• (1250)

M. Michel Patrice: La continuité des projets à long terme est toujours un problème, mais force est de constater que la continuité est là, à la fois grâce aux députés élus et réélus et au fonctionnement du groupe de travail. Le groupe de travail a été créé par le Bureau de régie interne. Même si ses délibérations ont lieu à huis clos, les procès-verbaux sont publiés 30 jours après les réunions, ce qui contribue grandement à la continuité.

N'oubliez pas que le président du groupe de travail présente en séance publique ses recommandations au Bureau de régie interne. Les discussions qui s'ensuivent ont également lieu dans la sphère publique.

De nombreux autres outils et améliorations en matière de transparence et de rapports publics ont été apportés. Évidemment, les témoignages publics recueillis par votre comité assurent la continuité indépendamment de sa composition, et ce, d'une session et législature à l'autre. **M.** Mark Gerretsen: Ma deuxième question porte sur l'environnement qui change et la façon dont les gens se rendront à la Colline parlementaire.

Je viens ici en voiture électrique depuis Kingston. Une fois rendu, je branche ma voiture. Il y a quatre ans, lorsque j'ai commencé à faire le trajet, je pouvais toujours trouver une borne. Maintenant, cependant, toutes les places sont prises.

Nous savons que le gouvernement a comme politique d'éliminer les combustibles fossiles... ou rendre toutes les voitures carboneutres d'ici 2035. Que faisons-nous pour être en mesure d'accommoder les véhicules sur la Colline?

M. Rob Wright: Nous collaborerons avec le Sénat et la Chambre des communes pour établir les besoins en bornes de recharge électrique, par exemple, et nous élaborons les stratégies nécessaires dans le cadre de la vision et du plan à long terme. C'est un point pertinent, parce que nous ne voudrions pas commencer à consolider les infrastructures sur la Colline parlementaire sans consulter la Chambre et le Sénat. Vous avez tout à fait raison de dire qu'il faudra prévoir les besoins et les installations correspondantes.

Nous avons beaucoup travaillé avec nos partenaires parlementaires sur le stationnement du futur. Il est difficile de se projeter 50 ans dans l'avenir, et on peut difficilement faire certains choix maintenant, c'est clair, mais nous mettons à jour la vision et le plan à long terme pour viser une transition graduelle de la Cité afin que les choses fonctionnent aujourd'hui et évoluent en fonction de l'avenir.

M. Mark Gerretsen: Me reste-t-il du temps, madame la présidente?

La présidente: J'allais vous dire que je ne vous ai pas prévenu qu'il vous restait seulement une minute, comme je l'ai fait pour les autres. Voulez-vous conclure rapidement? Je suis désolée.

• (1255)

M. Mark Gerretsen: Si j'ai épuisé mon temps de parole, ça va. Merci.

La présidente: Je vous en suis reconnaissante.

Il nous reste cinq minutes. Je remercie les témoins de leur comparution. Nous vous avons demandé de nous envoyer des renseignements et vous en remercions d'avance. Le greffier, les membres du Comité et moi-même nous assurerons de trouver un créneau afin que des représentants de chaque parti puissent venir voir là où en sont rendus les travaux de l'édifice de l'Ouest, une fois que les consignes sanitaires publiques le permettront. Nous espérons ensuite vous faire revenir pour vous faire part de nos questions et commentaires.

Nous vous remercions de votre temps et de votre travail, et merci d'être resté plus longtemps aujourd'hui avec nous et de l'avoir fait avec peu de préavis.

Monsieur Wright, monsieur Patrice, madame Garrett ou monsieur Aubé, avez-vous de brefs commentaires?

[Français]

M. Michel Patrice: Je vous remercie beaucoup de m'avoir donné cette occasion de comparaître devant vous.

M. Rob Wright: Je vous remercie.

[Traduction]

La présidente: C'est parfait. Je vous souhaite une excellente journée.

Nous allons terminer à l'heure aujourd'hui, mais je vais profiter de votre présence pendant quelques instants encore. Le greffier a envoyé deux documents budgétaires à tous les membres du Comité. Aucune motion n'est nécessaire. Il y aura le grand budget qui exigera une motion, mais ces documents demandent tout simplement notre aval pour que le greffier et le personnel puissent continuer à soutenir notre comité.

Y a-t-il des questions quant aux documents budgétaires qui ont été distribués?

M. Eric Duncan: Aucune de la part des conservateurs.

Mme Rachel Blaney: Non plus du côté des néo-démocrates.

[Français]

La présidente: Je vois que Mme DeBellefeuille nous indique qu'elle n'a pas non plus de préoccupations.

Est-ce que les membres du Parti libéral ont des préoccupations? Je vois qu'il n'y en a pas.

[Traduction]

C'est parfait.

Monsieur le greffier, il semble que vous avez le soutien nécessaire pour poursuivre votre travail.

Nous nous retrouvons à la prochaine réunion jeudi. Prenez soin de vous.

[Français]

Bonne journée à tous et à la prochaine.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.